



Bilan annuel 2023
de l'animation du Docob des sites Natura 2000
- FR1100795 et FR1110795 – Massif de Fontainebleau

Mai 2024



Réserve biologique dirigée de Chanfroy – mise en place de transects pour l'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles

Table des matières

Table des matières

1	Préambule	4
1.1	Le DOCOB et le(s) site(s) Natura 2000	4
1.2	Rappel des enjeux et objectifs du Docob	4
2	Gestion des habitats et espèces	5
2.1	Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000	5
2.1.1	<i>Recensement des propriétaires (y compris cartographie)</i>	5
2.1.2	<i>Contact des propriétaires /animation de la charte</i>	5
2.1.3	<i>Préparation de projets de contrats Natura 2000</i>	5
2.1.4	<i>Mise en œuvre de contrats Natura 2000 existants</i>	5
2.1.5	<i>Suivi de la mise en œuvre de la charte Natura 2000</i>	7
2.2	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers / d'autres partenaires.....	7
2.2.1	<i>Mobilisation d'autres outils financiers</i>	7
2.2.2	<i>Les chantiers bénévoles et de mécénat</i>	7
2.2.3	<i>Les actions menées par les gestionnaires</i>	8
2.3	Suivis mis en place pour les contrats et travaux Natura 2000.....	8
3	Suivis scientifiques et techniques	10
3.1	Suivis des espèces.....	10
3.1.1	<i>Suivi des rapaces forestiers</i>	10
3.1.2	<i>Suivi des oiseaux du marais de Larchant</i>	11
3.1.3	<i>Etude avifaune 2018-2021</i>	12
3.1.4	<i>Suivi des chiroptères</i>	15
3.1.5	<i>Suivi du Flûteau nageant (Lurionium natans)</i>	15
3.1.6	<i>Suivis naturalistes et cartographie des végétations du marais de Larchant</i>	16
3.2	Suivi des habitats d'intérêt communautaire.....	17
3.2.1	<i>Evaluation de l'état de conservation (EEC) des pelouses calcicoles (et sablo-calcicoles)</i>	17
3.2.2	<i>Etat de conservation des landes</i>	25
3.2.3	<i>Etat de conservation des hêtraies</i>	39
3.3	Alimentation de la base de données naturalistes	43
3.4	Participation et organisation de réunions	43
4	Information, communication, sensibilisation	44
4.1	Création / mise à jour d'outils de communication, média	44
4.2	Prises de contacts avec des partenaires potentiels.....	44
4.3	Organisations de réunions d'information ou de manifestations	44
4.4	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....	46

5	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	46
○	5.1 Evaluation des incidences Natura 2000 :	46
○	5.2 Consultation et veille	47
6	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	48
○	6.1 Organisation de la gouvernance du site	48
	6.1.1 <i>Organisation d'une réunion du comité de pilotage</i>	48
	6.1.2 <i>Animation de groupes de travail</i>	49
○	6.2 Gestion administrative et financière	49
7	Synthèse	50
4	Contacts	54

1 Préambule

1.1 Le DOCOB et le(s) site(s) Natura 2000

Les massifs de Fontainebleau, des Trois–Pignons et de la Commanderie couvrent près de 28 000 hectares et constituent un réservoir de biodiversité remarquable. Ils sont intégrés au réseau Natura 2000 depuis 2004 au titre de la directive « Oiseaux » et depuis 2010 au titre de la directive « Habitat Faune, Flore »

Sur le massif sont recensés :

- Au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » :
 - 24 habitats d'intérêt communautaire ;
 - 13 espèces d'intérêt communautaire ;
- Au titre de la Directive « Oiseaux » :
 - 25 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Un premier DOCOB a été rédigé et approuvé par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2006. Il a ensuite été actualisé et validé le 17 octobre 2013.

La commune de Fontainebleau, désignée depuis juin 2014 comme structure porteuse de l'animation, a renouvelé la candidature conjointe de l'ONF et de l'ANVL pour l'animation de ces deux sites Natura 2000 pour la période 2020-2023.

Ce bilan concerne la période d'animation de l'année 2023.

1.2 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

Grands types de milieux	Objectifs de développement durable	Exemples de mesures de gestion (liste non exhaustive)
Milieux ouverts à semi-ouverts secs	Préserver et restaurer un réseau de milieu ouvert fonctionnel	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
Milieux forestiers secs et humides	Maintenir voir restaurer la naturalité du milieu forestier	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents – sous actions 1 et 2
	Préserver et restaurer la matrice forestière	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
Milieux ouverts à semi-ouverts humides	Entretien et restaurer les milieux humides	Travaux d'aménagement de lisière étagée
Milieux aquatiques	Entretien et restauration d'un réseau de mares fonctionnelles	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Milieux cavernicoles	Préserver les sites d'hibernation des chiroptères	Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
Ensemble des milieux	Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et de ses enjeux	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
	Maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
		Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

2 Gestion des habitats et espèces

2.1 Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000

2.1.1 Recensement des propriétaires (y compris cartographie)

Pas de nouveaux propriétaires détectés cette année. Les propriétaires contactés à l'occasion des divers projets pouvant impacter le site Natura 2000 étaient soit déjà connus soit extérieurs au site.

2.1.2 Contact des propriétaires /animation de la charte

Des relances avaient été effectuées afin de mettre à jour ou re-signer des chartes arrivées à échéance auprès des propriétaires du marais de Larchant et du marais de Baudelut dès 2022. Une proposition cartographique (sélection des parcelles concernées par la Charte) avait été proposée aux propriétaires du marais de Baudelut pour la reconduction de la charte. Mais des questionnements de ces propriétaires concernant la gestion à appliquer sur certaines parcelles ont pour l'instant bloqué la procédure. Ces questionnements étaient liés aussi à la mise en œuvre de contrats Natura 2000. Le blocage du financement de ces contrats en 2023 n'a pas incité ces propriétaires à re-signer la charte.

Le marais de Larchant avait également été sollicité en 2022 pour reconduire la charte à la même période mais cela n'a pas donné de résultat pour l'instant.

Une veille est effectuée lors des dossiers préliminaires d'évaluation des incidences afin de voir si la signature d'une charte est possible.

2.1.3 Préparation de projets de contrats Natura 2000

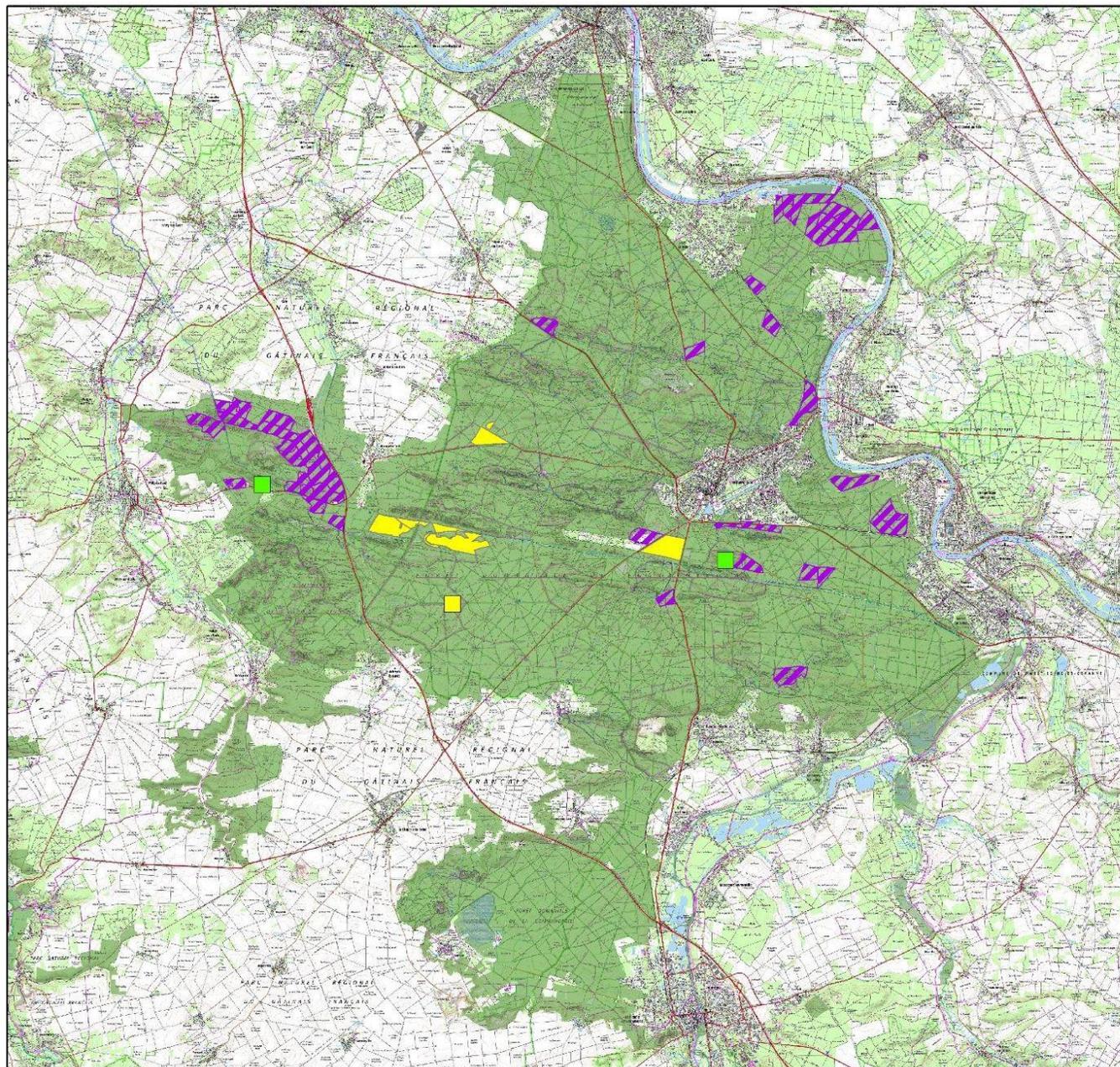
En raison du changement d'autorité de gestion Natura 2000, aucun contrat n'a été mis en œuvre pendant cette période de transition.

Cependant, des échanges et des réunions sur le terrain ont été menés afin de continuer à faire vivre le projet de pâturage sur le site du marais de Baudelut. Ces échanges ont concerné les propriétaires du marais de Baudelut, l'animateur Natura 2000 du site du massif de Fontainebleau, les représentantes de la région en charge de l'accompagnement et du financement de Natura 2000. Les échanges ont été élargi à d'autres acteurs locaux comme le SEMEA (Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents) qui est pressenti pour porter la contractualisation (plus rassurant pour le propriétaire par rapport à l'avance de frais nécessaire).

La piste d'un jeune éleveur salarié par l'exploitation agricole des propriétaires du marais a été abandonnée au profit d'un éleveur local déjà installé sur une commune voisine (ferme d'Olin à Recloses, M. Théo COLIN). Les financements du contrat pâturage (avec pose de clôtures) seraient assurés par la région mais il faudrait trouver un financement pour du débroussaillage préalable : pour cela l'hypothèse de chantiers participatifs n'est pas exclue (étudiants agricoles, horticoles, en écologie, bénévoles associatifs, etc.).

2.1.4 Mise en œuvre de contrats Natura 2000 existants

Tous les contrats signés ces dernières années ont pris fin au plus tard en 2022. Il n'y avait donc plus de contrat en cours en 2023.



Travaux de génie écologique menés en 2023

Couleur selon le type de milieu concerné :

- Milieu ouvert
- Milieu humide / aquatique
- Peuplement forestier
- Intervention ciblée pour une espèce
- Cavernicole

Figuré selon les acteurs :

- Animateurs Natura 2000 (ANVL, ONF)
- Autre acteur du territoire (propriétaire privé, collectivité, association)

Symboles particuliers :

- Secteurs pâturés
- Zones d'intervention du groupe "Plantes invasives" des AFF
- Périmètre des sites Natura 2000

0 2 500 5 000 Mètres



Réalisation : ONF, ANVL (mai 2024)



2.1.5 Suivi de la mise en œuvre de la charte Natura 2000

Pas de nouvelle charte signée en 2023.

2.2 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers / d'autres partenaires

2.2.1 Mobilisation d'autres outils financiers

L'action de restauration des milieux ouverts par pâturage ovin en forêt domaniale a pu être réalisée en 2023 grâce à une subvention exceptionnelle de la Région Ile de France.

2.2.2 Les chantiers bénévoles et de mécénat

Les chantiers bénévoles et de mécénat menés à l'initiative du réseau local d'acteurs permettent la réalisation de travaux de génie écologique afin de contribuer à la restauration et au maintien d'habitats patrimoniaux.

Au total 4 chantiers bénévoles ont été réalisés sur l'année, accueillant 124 participants :

- 3 chantiers pour l'entretien et/ou la restauration de milieux ouverts :
 - Lande et dune des Béorlots
 - Plateau du Petit Mont Chauvet (deux chantiers)
- 1 chantier de lutte contre les espèces exotiques envahissantes :
 - coupe de *Prunus serotina* au Coquibus



Figure 1 - chantier participatif - coupe et export de pins au Petit Mont Chauvet - 08/03/2023

A noter que le groupe "plantes invasives" des Amis de la Forêt de Fontainebleau a organisé, tout au long de l'année, plus de 2 fois par semaine des chantiers de coupe et arrachage du *Phytolacca americana* dans le cadre d'une convention avec l'ONF. Ainsi, un total de 201 chantiers ont été organisés par l'association en 2023.

De son côté, l'association Sauvez la forêt de Fontainebleau a organisé 24 chantiers de coupe et arrachage de *Prunus serotina* en forêt domaniale, dans le cadre d'une convention avec l'ONF.

2.2.3 Les actions menées par les gestionnaires

Dans le cadre de leurs missions, les différents gestionnaires d'espaces naturels mettent en œuvre un certain nombre d'actions de leurs plans de gestion dont certaines sont en lien avec les objectifs du DOCOB :

- Conseil Départemental de Seine et Marne : gestion courante pratiquée par le Conseil Départemental de Seine et Marne avec pour exemple la fauche des prairies et friches sur l'ENS de la plaine de Sorques ;
- La Réserve Naturelle Régionale du Marais de Larchant avec l'entretien des roselières, canaux et reliquats de dunes. Des mesures de suivis des espèces et de milieux sont mises en place suite au renouvellement du plan de gestion approuvé par la région en 2020. L'ANVL n'a pas été concernée en 2023 par ces suivis qui reprendront en 2024 (orthoptères, botanique) ;
- Le PNR du Gâtinais accompagne la commune d'Achères-la-Forêt pour l'entretien annuel de la platière de Meun. L'animateur Natura 2000 de l'ANVL a intégré en 2022 le comité de pilotage (ce n'était pas le cas auparavant : seul le PNR suivait ce dossier) qui a pour but d'orienter la gestion de ce site emblématique qui n'a pas été exempte de critiques ces dernières années malgré les efforts du PNR. L'animateur Natura 2000 avait pu assurer une veille et un accompagnement technique de la commune sur ce sujet notamment en suivant une étude réalisée par le bureau d'étude Ecosphère présentée le 15 décembre 2022 devant la commune. En 2023, aucune sollicitation de l'animateur Natura 2000 du massif de Fontainebleau n'a été faite à ce sujet.

2.3 Suivis mis en place pour les contrats et travaux Natura 2000

❖ Contrat Natura 2000 du marais Mousse à Baudelut :

Contexte

Le contrat Natura 2000 de débroussaillage qui avait été mis en œuvre pour la gestion du marais de Baudelut ne pouvait être reconduit (impossibilité juridique de reconduire deux fois ce type de contrat). Il avait pour objectif de préparer le terrain (ouverture du milieu par réduction des ligneux) pour la mise en œuvre d'un autre contrat de type pâturage. Malheureusement, l'interruption des contrats Natura 2000 liée au problème de financement européen et à la difficulté de trouver un troupeau et un berger ont stoppé la gestion sur le site en 2023.



Figure 2 - Positionnement des placettes de 314 m²

Les derniers suivis botaniques de 2022 (cf. carte des placettes ci-dessus) avaient montré que le développement des ligneux avait clairement été enrayeré et que les surfaces de leur ombre portée au sol avaient été très réduites en devenant minoritaires sur les 3 placettes soumises aux travaux. Des observations floristiques complémentaires concordaient pour indiquer la présence de l'habitat 7230 (ciblé comme objectif écologique par les contrats Natura 2000) avec une assez bonne probabilité mais probablement dans une forme un peu dégradée ou appauvrie en raison d'une eutrophisation naturellement induite par le couvert

arbustif ou forestier précédent. Le contrat débroussaillage avait donc joué son rôle en favorisant l'habitat d'intérêt communautaire et en préparant la mise en œuvre d'un pâturage.

Mais, sans gestion, le marais risquait de se refermer rapidement. C'est ce qu'une visite de terrain pour évaluer la dynamique des ligneux (saules, bourdaine, trembles et bouleaux essentiellement) a confirmé en juillet 2023. La reprise des ligneux s'avérait dynamique : leur fréquence a été estimée importante quoique leur volume et leur taille restaient encore réduits.

Cette visite a contribué à alerter sur l'urgence à agir pour ne pas gâcher le travail effectué par le contrat précédent. Un contrat pâturage est donc en préparation pour 2024.

3 Suivis scientifiques et techniques

3.1 Suivis des espèces

3.1.1 Suivi des rapaces forestiers

Ces suivis sont effectués annuellement et bénévolement par Louis Albésa (bénévole ANVL/LPO Mission Rapaces).

- **Circaète Jean-le-Blanc :**

En 2023, après trois années « blanches », un couple s'est à nouveau installé à Fontainebleau et semble avoir réussi sa reproduction avec un jeune à l'envol. Pour rappel, en 2020 un seul membre du couple est revenu de migration et s'est malgré tout cantonné sur la parcelle habituelle jusque vers la mi-août. En 2021 et 2022 aucun circaète n'a niché à Fontainebleau.

Pendant l'année 2023, de nombreuses observations du couple ont été faites mais malgré un grand nombre d'heures (70h) passées sur le terrain par Louis Albésa, l'aire de nidification n'a pas pu être localisée. De forts soupçons d'une reproduction réussie ont perduré pendant le mois de juillet (observation du mâle transportant de la nourriture) jusqu'à l'observation d'un jeune le 29 août par M. David AUGER (Guide-Animateur de randonnées et photographe animalier).



Figure 3 - Jeune Circaète Jean-le-blanc - Photo David Auger - 29/08/2023

- **Autour des Palombes :**

En forêt domaniale, la nidification du couple fidèle à la même parcelle depuis 2005 a échoué cette année par abandon de l'aire au mois de mai pour une cause inconnue.

Quant au site privé situé en zone Natura 2000 et surveillé avec l'accord du propriétaire, les 2 aires connues sont toujours en place mais elles sont encore restées inoccupées en 2023.

- **Aigle botté :**

Bonne nouvelle ! Un nid d'aigle botté a été découvert par l'association la Pie Verte Bio 77 en août 2023 sur le site Natura 2000. Le suivi a permis de constater une reproduction réussie avec deux jeunes volants de forme claire.

Jusqu'à présent les observations de l'espèce sur le site étaient très ponctuelles et aucune nidification n'avait été observée.

L'aire de reproduction a été prise en compte dans la gestion du site pour éviter toute perturbation de l'espèce.



Figure 4 - Aigle botté - juvéniles - Photo Mathis Savry - 06/08/2023

3.1.2 Suivi des oiseaux du marais de Larchant

Les observations et la synthèse suivantes ont été réalisées par D. Sénécal (CRBPO) :

Après une série d'années fastes, 2023 est marquée par une baisse très importante du niveau d'eau. Par ailleurs, pour la première fois depuis 2007, le programme de baguage des migrateurs n'a pu être mis en œuvre, ce qui a encore réduit le nombre de données intéressantes.

Les nicheurs remarquables :

- Plusieurs Busards des roseaux sont observés pendant l'hiver, et au moins deux couples s'installent en mars. On les voit construire deux nids en avril, et des œufs sont probablement pondus. Mais les deux couples abandonnent vers le 1er juin, car le niveau d'eau a tellement baissé que les prédateurs terrestres peuvent circuler à leur guise. Comme au début des années 2010, date de la précédente sécheresse, un couple se replie alors sur une solution de rechange : la station d'épuration de la commune voisine de Guercheville (où la reproduction se soldera par un échec).
- Anatidés : les Fuligules milouins quittent le marais dès le mois de mars et aucun jeune Chipeau n'a été observé cette année. En revanche le Canard souchet s'est à nouveau reproduit avec succès : 9 canetons accompagnés par deux femelles le 10 juillet.
- Des photos aériennes obtenues au moyen d'un drone permettent de repérer 7 ou 8 nids de Hérons cendrés le 20 mars.
- 3 nids de Grands Cormorans sont occupés dès le 14 mars, 5 une semaine plus tard. Mais les oiseaux ont disparu le 13 avril. Cet abandon soudain peut être mis en rapport avec la baisse du niveau d'eau, à moins que deux passages à basse altitude d'un hélicoptère n'aient effrayé les nicheurs.
- Plusieurs Phragmites des joncs chanteurs au printemps, mais aucune preuve de nidification cette année.

Autres données

- Une Cigogne noire adulte le 30 mai.
- Un Héron pourpré de deuxième année le 3 juin.
- Comme les années précédentes, 5 chanteurs de Tourterelle des bois.
- Une Rousserolle verderolle chante dans le secteur habituel le 13 juin.
- Une petite bande de Grues cendrées passe la nuit du 30 novembre au 1er décembre dans le marais.
- Parmi les espèces peu communes, citons un Chevalier aboyeur les 18 et 19 avril, ainsi qu'un couple de Fuligules morillons le 30 mai.

3.1.3 Etude avifaune 2018-2021

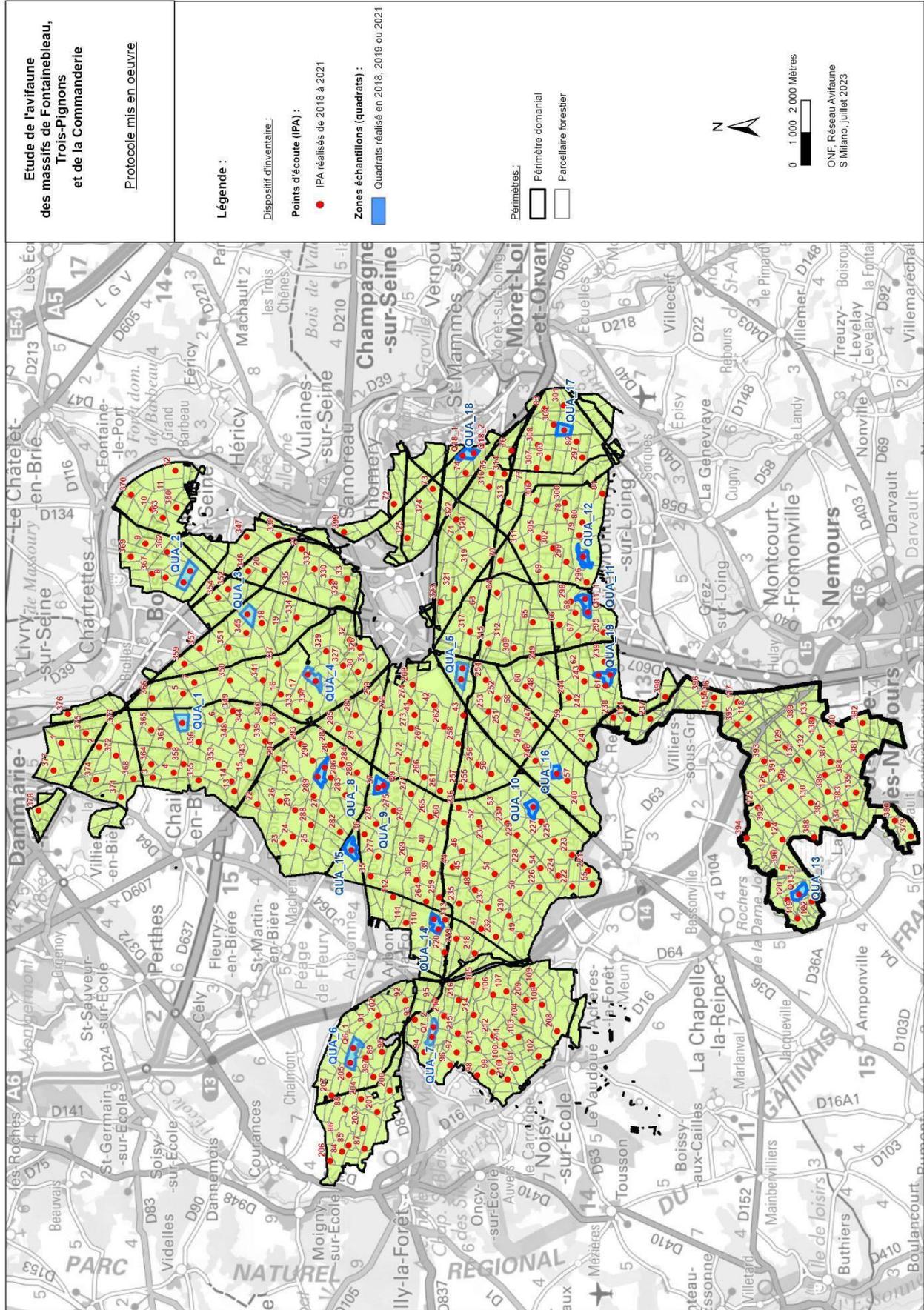
L'ONF a mené entre 2018 et 2021, un inventaire complet de l'avifaune diurne dans les forêts domaniales du massif de Fontainebleau.

Les objectifs :

- dresser un état des lieux quantitatif et reproductible de l'avifaune sur le massif,
- Faire un point sur les espèces patrimoniales,
- Établir un état zéro dans le contexte de passage de la futaie régulière à la futaie irrégulière.

Deux méthodes complémentaires mises en place :

- 364 IPA (indice ponctuel d'abondance)
 - approche globale de l'avifaune
 - fréquences d'apparition des espèces
 - relation avifaune/milieu
- 19 quadrats (10 en milieux ouverts et 9 en peuplements matures)
 - densité absolues de certaines espèces dans certains milieux
 - approche du nombre de couples total sur le massif pour ces espèces.



Au total, 22 membres du réseau avifaune ONF ont participé à ce suivi représentant 200 jours de terrain.

Le massif forestier domanial de Fontainebleau présente une avifaune à la fois riche, dense, et fortement patrimoniale :

- **riche** de près de 80 espèces nicheuses (même si au regard de sa très grande superficie ce chiffre n'est pas extraordinairement élevé) ;

Les 15 espèces les plus fréquentes

- Omniprésentes, plus de 90 % : Pinson des arbres, Pigeon ramier, Rougegorge familier et Coucou gris
- 80 à 90 % : Mésange charbonnière et Pouillot véloce,
- 70 à 80 %: Corneille noire, Fauvette à tête noire, Merle noir et Mésange bleue,
- 60 à 70 %: Troglodyte mignon, Sittelle torchepot, Grimpereau des jardins, Pic épeiche et Pouillot de Bonelli.

- **dense** car avec plus de 18 espèces relevées en moyenne par point d'écoute (et plus de 23 espèces sur 12 % des points) on compte une très forte densité d'oiseaux ;
- **patrimoniale** avec 26 espèces inscrites au moins à la directive européenne oiseaux ou une liste rouge :
 - **17 espèces de niveau national ou européen** (le massif se situe dans les 20 % des forêts domaniales étudiées par l'ONF à plus forte patrimonialité nationale) ;
 - **22 espèces de niveau régional** (avec le plus fort taux d'espèces patrimoniales jamais relevé à ce jour dans les forêts domaniales)

les espèces patrimoniales :

- très majoritairement des espèces de milieux ouverts, landes, platières ou coupes forestières (Fauvette pitchou, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent d'Europe, Linotte mélodieuse etc ...)
- dans une moindre mesure des espèces inféodées aux stades âgés de la forêt (les pics, les gobemouches, l'Autour des Palombes ...).

On y rencontre de surcroît, pendant la période de nidification au printemps, un nombre très élevé d'espèces ne nichant pas sur le massif mais l'utilisant comme zone de chasse.

Certaines des espèces rencontrées sont bien plus fréquentes sur le massif forestier de Fontainebleau que dans les autres forêts de plaine, hors région méditerranéenne. Elles pourraient être qualifiées d'espèces emblématiques de ce massif.

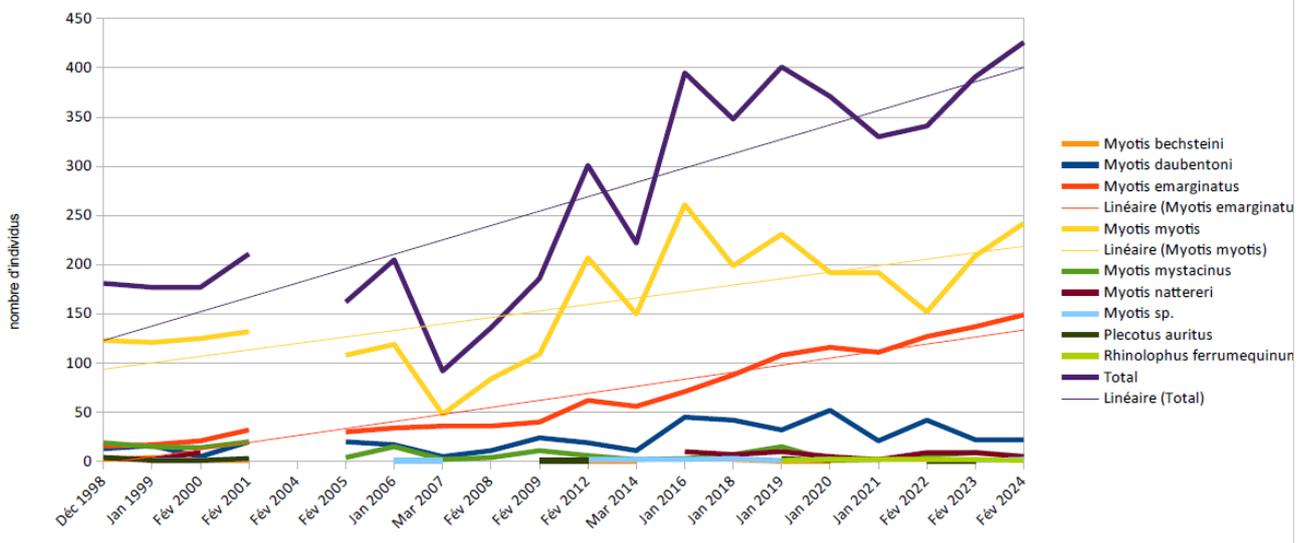
Il s'agit du Pouillot de Bonelli, du Gobemouche noir, du Rougequeue à front blanc, du Pipit des arbres, de la Mésange huppée et du Pigeon colombin.

Le Pouillot de Bonelli est la plus remarquable de ces espèces emblématiques du massif de Fontainebleau : avec 62 % de fréquence à Fontainebleau, il est plus de 7 fois plus fréquent que dans les autres forêts de plaine étudiée par le réseau avifaune. Seuls 4 sites (sur plus de 80) présentent une présence de l'espèce plus fréquente ; ils sont tous situés hors zone de plaine, aux confins de la zone méditerranéenne et des Alpes du Sud.

Une restitution de cette étude a été réalisée auprès des partenaires le 05/12/2023.

3.1.4 Suivi des chiroptères

La carrière du Puiset dont la sécurisation a été effectuée via un contrat Natura 2000 fait l'objet d'un suivi annuel réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Île de France (anciennement Pro-Natura IdF) pour évaluer les effectifs de chiroptères qui l'occupent. Le graphique suivant synthétise les résultats sur une période de plus de 20 ans :



3.1.5 Suivi du Flûteau nageant (*Luronium natans*)

Le suivi 2023 montre que la station de Flûteau nageant observée depuis 2019 est toujours présente. L'aire d'occupation, par rapport à l'année précédente, n'a quasiment pas changé. Le nombre d'individus est relativement stable, mais pourrait être une sous-estimation du nombre d'effectifs lié à une phénologie différente par rapport aux années passées.

Aussi une forte dynamique de l'Isolépide flottante (*Isolepis fluitans*), des carex (*Carex vesicaria*) ainsi que certains pieds de glycérie (*Glyceria fluitans*) est observée. Une surveillance est à mener pour vérifier que ces espèces ne prennent pas le dessus sur la population de flûteau.



Figure 6 - Suivi annuel du Fluteau nageant

3.1.6 *Suivis naturalistes et cartographie des végétations du marais de Larchant*

Contexte et descriptif

Ces études ne sont pas réalisées dans le cadre Natura 2000 mais contribuent tout de même à une meilleure connaissance d'un secteur d'importance du site d'intérêt communautaire du massif de Fontainebleau et concerné par des contrats Natura 2000 récents. Elles sont programmées dans le cadre du plan de gestion de la réserve et menées par l'ANVL depuis 2021.

A la suite des suivis plantes patrimoniales, orthoptères et de la réalisation de placettes botaniques pour suivre les mesures de gestion mises en place (pâturage et fauches) en 2020 (par l'ANVL), un travail de mise à jour de la cartographie des végétations du marais de Larchant a été mené par l'ANVL : synthèse des couches cartographiques existantes et prospections de terrain approfondies (10 jours) puis synthèse finale (7-8 jours). Le travail de terrain a été mené en 2021 mais la finalisation de la carte a été réalisée en 2022.

En 2022, des actualisations des données orthoptères et espèces patrimoniales ont été effectuées. Pour les orthoptères, la méthode utilisée a consisté en la réalisation de transects de type ILA selon la méthode de Voisin (1986).

L'année 2023 a marqué une pause concernant cet ensemble de suivis ; ils reprendront en 2024 (botanique et orthoptères).

Résultats :

Le marais de Larchant en tant que zone très majoritairement humide héberge plusieurs espèces patrimoniales caractéristiques de ces milieux. En outre, certaines zones sableuses sèches, bien que de surface réduite, hébergent, elles aussi, plusieurs espèces très rares ou menacées – Criquet de Barbarie (*Calliptamus barbarus*), Anthémis panaché (*Cladanthus mixtus*) – ce qui prouve leur intérêt écologique et justifie une

gestion ayant pour objectif un bon état de conservation.

Même si des disparités existent entre les différents secteurs en termes de diversité globale et de présence des espèces patrimoniales, le marais se révèle globalement riche en espèces de milieux très différents dont plusieurs espèces fortement patrimoniales.

3.2 Suivi des habitats d'intérêt communautaire

3.2.1 *Evaluation de l'état de conservation (EEC) des pelouses calcicoles (et sablo-calcicoles)*



Figure 7 - Mise en œuvre d'un transect sur le terrain en 2018, site de la Queue de Vache.

Contexte

Les pelouses sèches constituent les milieux à enjeux Natura 2000 les plus forts du site d'intérêt communautaire du massif de Fontainebleau selon le DOCOB.

Suite à la formation proposée par le CBNBP, soutenu par la DRIEAT, **le suivi sur l'état de conservation de l'habitat 6210 a été initié sur le massif**. Initialement, il se base sur le protocole établi par le CBNBP qui concerne uniquement l'habitat de « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210) ». En 2018, les coteaux de la Queue de la Vache et de la Vallée chaude ont été échantillonnés (4 transects, 2 pour chaque site) en excluant les zones où d'autres habitats proches (et liés dynamiquement entre eux) pouvaient cohabiter en mosaïque (mode de répartition qui crée des difficultés d'analyse) et a amené à réduire le champ d'application du protocole. En 2021, le deuxième passage, indispensable pour permettre l'évaluation complète d'un site donné, a été réalisé.

Mais l'étude d'habitats souvent associés comme les « Pelouses calcaires de sables xériques » (6120) et les « Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* » (2330) avait été exclue de cette évaluation, les paramètres à prendre en compte étant, pour partie, différents.

Pour les prendre en compte, une journée de réflexion sur l'évolution du protocole EEC a été organisée avec le CBNBP et les animateurs Natura 2000 sur la RBD de Champ Minette le 19/09/2018. Elle aura permis de mettre en commun les problématiques d'identification des habitats ainsi que les facteurs à prendre en

compte dans leurs évaluations. Cette réflexion et ce calage méthodologique ont amené le CBNBP à concevoir un protocole permettant de réaliser lors d'un même passage sur le terrain une seule évaluation conjointe de trois habitats (6210, 6120 et 2330) qui se retrouvent régulièrement en mosaïque. L'objectif étant que l'évaluation des pelouses ouvertes patrimoniales devienne plus exhaustive et le temps passé sur le terrain est optimisé.

En 2019 et 2022, ce nouveau protocole a été appliqué sur le site de Champ Minette (6 transects) puis en 2020 et 2023 sur le site de Macherin (7 transects). Il a aussi été mis œuvre sur le site de Chanfroy en 2023 (financement autre que Natura 2000). Les paramètres d'évaluation étant connus, une fiche de terrain avait été élaborée en amont par le CBNBP pour commencer à collecter les données en attendant la finalisation du tableur de calcul permettant d'obtenir l'évaluation. Hélas, à l'heure actuelle, il n'a toujours pas été finalisé : des tests récents (mai 2024) sur la dernière version du tableur du CBNBP ont pointé des corrections et améliorations à réaliser qui sont toujours en cours par le CBNBP.

Enfin, un autre problème complique, a posteriori, l'exploitation des données récoltées sur le terrain pour les sites de Champ Minette, Macherin et la plaine de Chanfroy. Des relevés phytosociologiques consécutifs à des modifications de la classification des végétations de pelouses ont été menés après la mise en place des protocoles. Ils ont abouti à une modification de la cartographie des végétations de ces sites qui pourrait compromettre le placement des transects sur des zones supposées au départ homogènes (un seul type de végétation). On ne pouvait pas le savoir initialement : des paramètres de protocole non approprié au terrain réel pour certains transects auraient pu être utilisés.

Aspects méthodologiques :

Plusieurs indicateurs (recouvrement d'espèces d'ourlet, de fourrés, hauteur, etc.) sont relevés le long d'un transect d'un mètre de large. Ces indicateurs aboutissent à une note qui correspond à l'état de conservation de l'habitat. Certains indicateurs se basant sur l'évolution du milieu, la note finale ne peut être obtenue qu'après deux années de suivi a minima (et 6 ans au maximum). Afin d'établir un plan de passage raisonnable (reproductibilité, temps suffisant laissé aux éventuels travaux de restauration, capacité à suivre plusieurs sites) le pas de temps de trois ans a été choisi. Les premiers suivis réalisés en 2018 ont ainsi été évalués définitivement par un deuxième passage en 2021. Ceux de 2019 le seront en 2022 et ainsi de suite. En fonction du contexte propre à chaque site, l'observateur décide de la fréquence de passage mais elle ne doit pas être supérieure à six ans.

Résultats et suivis effectués :

2018-2021 : Queue de Vache et Vallée Chaude

Application du protocole d'évaluation (CBNBP) des pelouses calcicoles franciliennes (habitat Natura 2000 : 6210) en 2018 sur environ 1 ha. Évaluation complète (2 passages effectués).

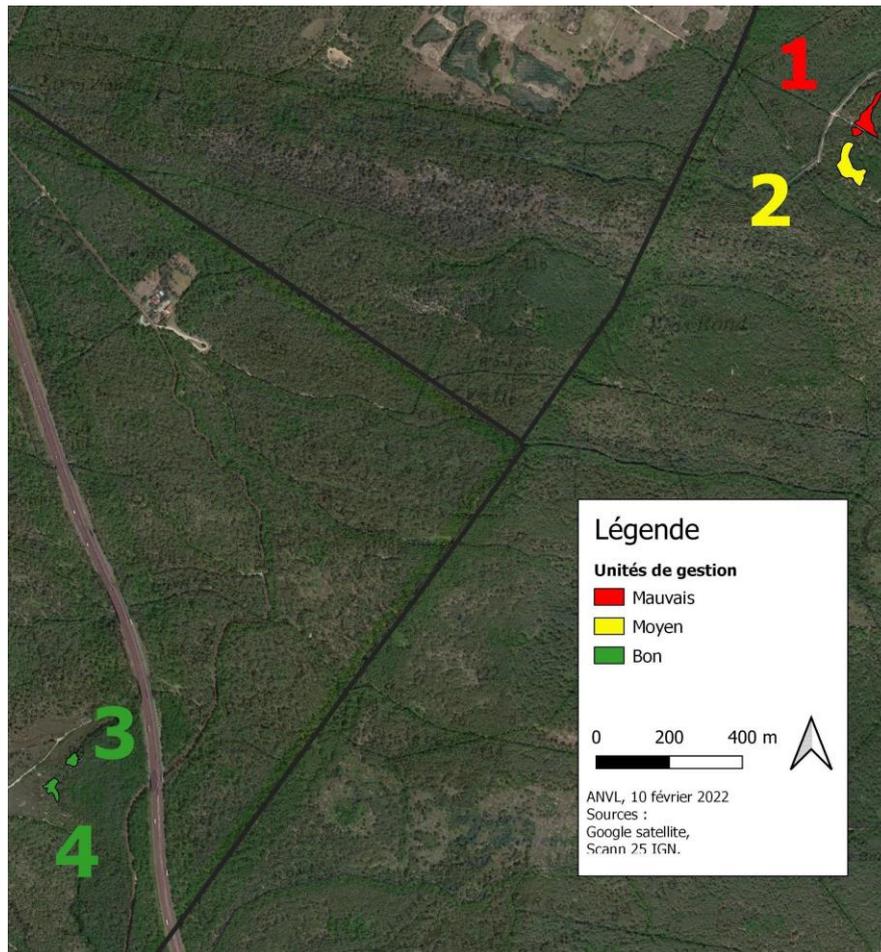
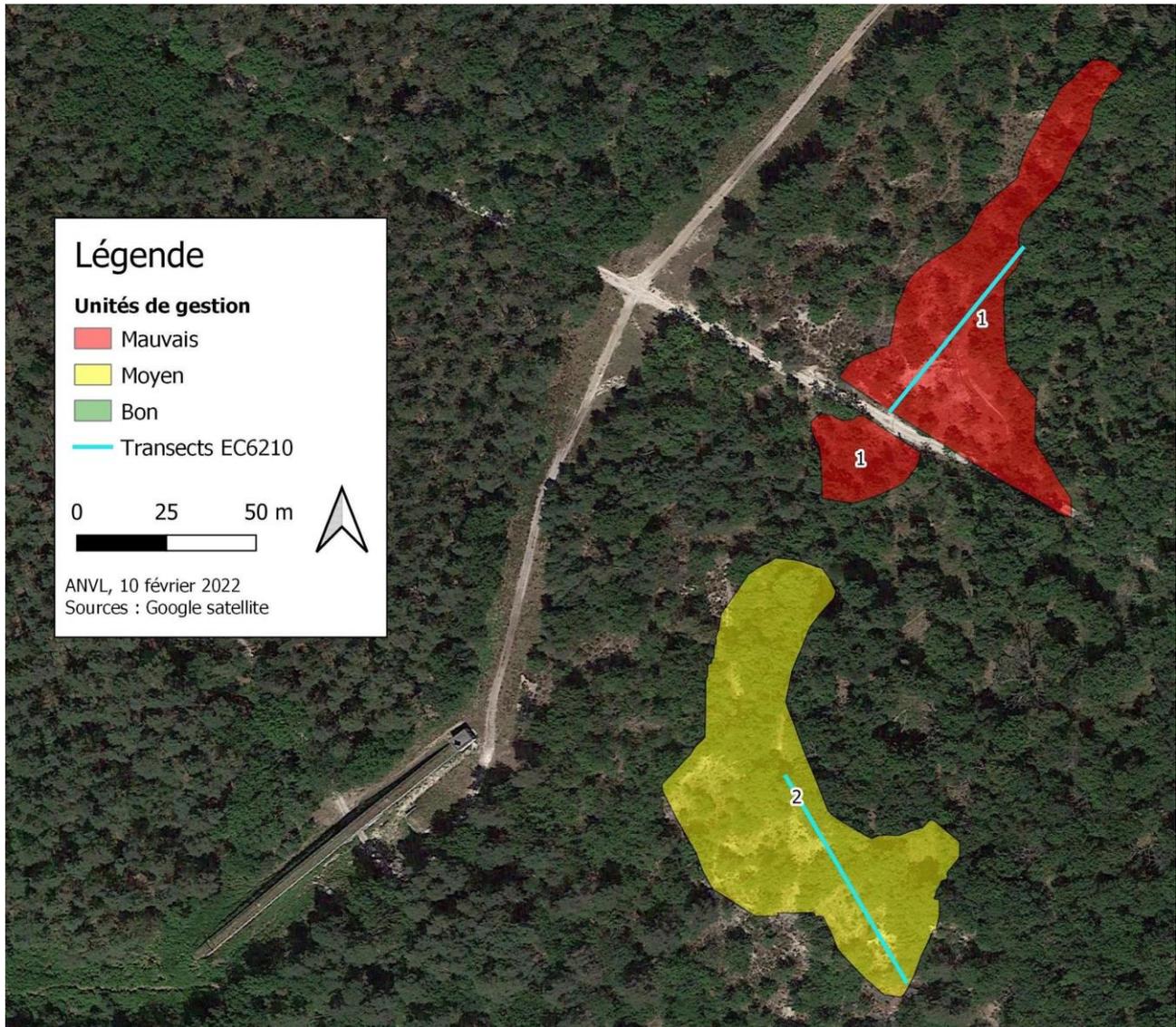


Figure 8 - Localisation générale - Queue de vache : unités 1 et 2 - Vallée Chaude : unités 3 et 4.

2 transects à la Queue de la Vache : état « moyen » de conservation :



Le site de la Queue de Vache (dont un enclos à *Arenaria grandiflora* dont la plante déborde nettement), même s'il abrite plusieurs espèces patrimoniales (données hors protocole) de haute valeur, souffre de 2 problèmes : une forte érosion sur les parties qui étaient déjà ouvertes en 2018 et une fermeture plus prononcée de celles qui étaient déjà plutôt fermées. Ce qui fait baisser sa note par rapport à l'estimation (incomplète) précédente de 2018. Les taux de fermeture augmentent globalement. L'état global est donc mauvais. Concernant les atteintes dues à l'érosion, la question de la fréquentation peut se poser.

2 transects en Vallée Chaude : « bon » état de conservation :



Le site de la Vallée Chaude est moins fourni en espèces patrimoniales (données hors protocole) mais globalement beaucoup plus ouvert et son taux de fermeture est stable entre 2018 et 2021. L'érosion n'est pas très importante. Les notes globales sont bonnes voire excellentes.

En conclusion, les notes peuvent avoir un caractère impartial et elles fournissent ici des résultats bien différents d'un site à l'autre. Ceci-dit, par rapport au ressenti du faciès observé, de même que par rapport à la présence d'espèces à enjeu, l'animateur Natura 2000 ayant réalisé les suivis aurait eu tendance à tempérer les extrêmes dans chaque cas. Les buttes calcaires de la Vallée Chaude dont l'état est bon ne présentent pas la même richesse en espèces patrimoniales que celles de la Queue de Vache. Cette dernière,

même si elle subit sans aucun doute des atteintes importantes, n'en reste pas moins un site présentant des enjeux écologiques très forts. D'où l'importance de prendre en compte ces résultats préoccupants.

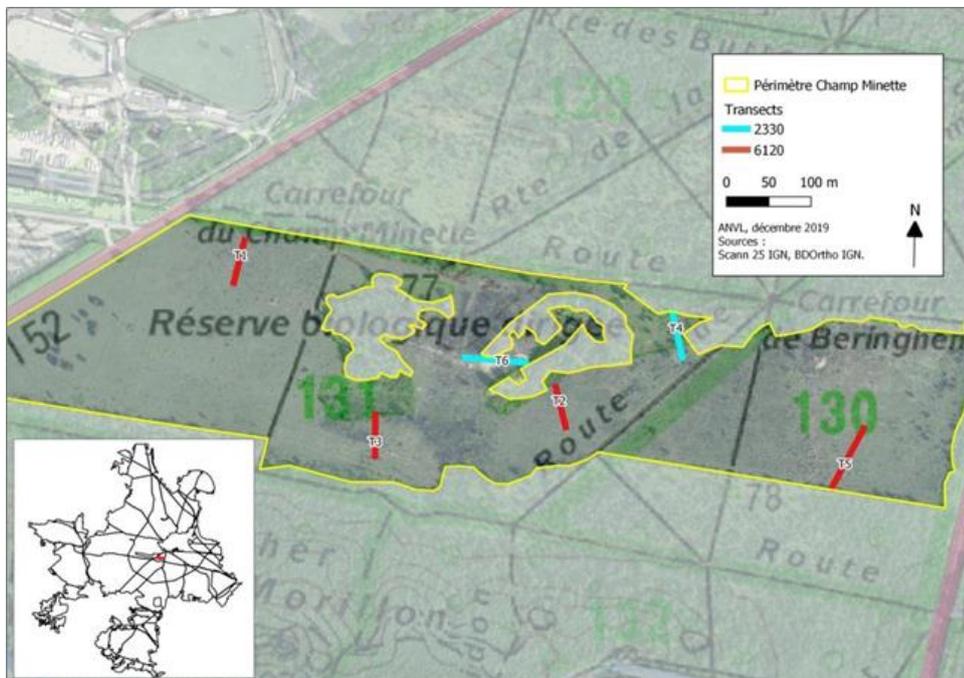
2019-2022 : Champ Minette

Ce site héberge les habitats 2330 et 6120 typiques du massif de Fontainebleau et d'une haute valeur écologique. Ces habitats représentent les milieux (avec les pelouses calcicoles) correspondant aux plus forts enjeux du DOCOB.

6 transects ont été réalisés sur le site de Champ Minette. Une nouvelle fiche de relevé a été fournie par la CBNBP. Les paramètres relevés sur le terrain sont proches avec de subtiles nuances liées aux différences écologiques et phytosociologiques de ces 2 habitats.

En revanche, suite à des évolutions phytosociologiques concernant la caractérisation des pelouses, les paramètres de calculs de l'évaluation sont à modifier : le tableur de calcul est donc encore en cours de développement par la CBNBP. Il n'est donc pour l'instant pas possible de tirer parti des relevés de terrain.

La cartographie ci-dessous montre la localisation des 6 transects réalisés en 2019 et 2022.



6120



2330

2 exemples de transects à Champ Minette en 2019

2020-2023 : Plaine de Macherin

Application du nouveau protocole du CBNBP pour intégrer l'habitat 6120 présent sur ce site.

7 transects réalisés en 2021 puis en 2023.

Même problème que pour Champ Minette : suite à des évolutions phytosociologiques concernant la caractérisation des pelouses, les paramètres de calculs de l'évaluation sont à modifier : le tableur de calcul est donc encore en cours de développement par le CBNBP. Il n'est donc pour l'instant pas possible de tirer parti des relevés de terrain.



Figure 9 - Répartition des transects effectués sur le site de la plaine de Macherin en 2020 et 2023

2023 : Plaine de Chanfroy

Contexte :

Mise en œuvre du nouveau protocole du CBNBP sur ce site.

8 transects réalisés en 2023. Le transect numéro 8 est présent sur un habitat de type 6120, différent des autres habitats hébergeant les 7 autres transects (6210).

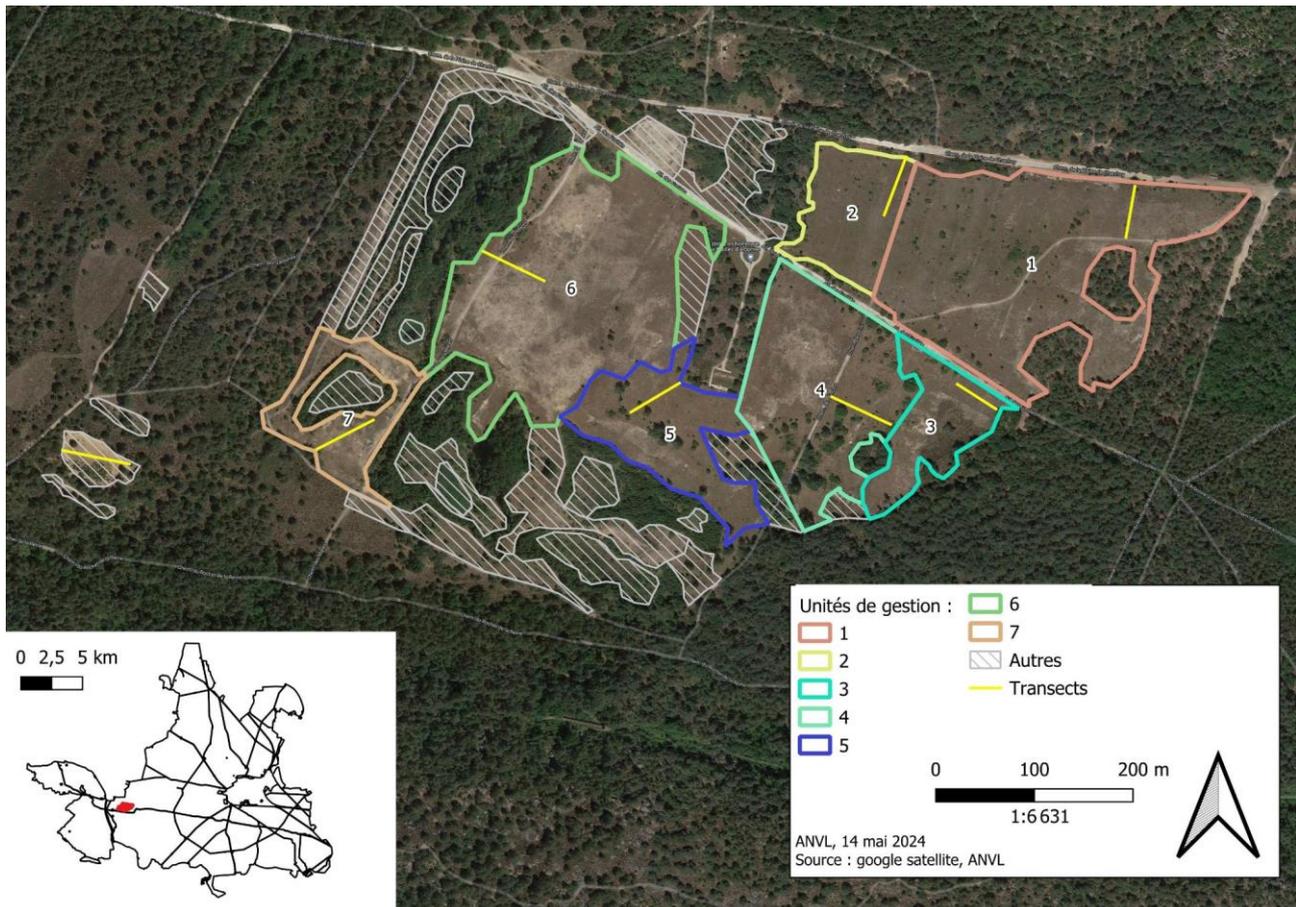


Figure 10 - Répartition des transects effectués sur le site de la plaine de Chanfroy en 2023

Résultats de la préévaluation :

Le problème des pelouses sableuses a été rencontré comme dans le cas du site de Champ Minette mais de moindre importance : un seul transect positionné sur ce type de végétation (6120). Finalement, 7 transects sur 8 ont pu être exploités à partir du tableur des pelouses calcicoles franciliennes.

Les résultats sont à prendre avec un peu de prudence car le deuxième passage (nécessaire dans l'évaluation pour tenir compte de l'évolution des milieux) devra être fait dans 3 ans. Des données estimées par rapport aux trois années précédentes ont cependant été rentrées afin d'avoir une première note. A noter : il est peu probable que ces données changent fondamentalement les résultats.

L'état de conservation de chaque unité de gestion et donc celui de la plaine de Chanfroy sont satisfaisants voire excellents (cf. carte ci-après). Les notes oscillent autour de 83 % (75 à 90).



Ces résultats sont en accord avec les avis d'experts de conservatoires botaniques qui ont pu constater l'état des pelouses du site un peu avant la réalisation des protocoles.

3.2.2 Etat de conservation des landes

Contexte

Après une tentative avortée en 2020 en raison de l'épidémie de COVID 19, un partenariat a été établi entre l'ANVL et l'université Paris Cité qui a créé un nouveau module de formation axé autour de travaux écologiques de terrain pour des étudiants de master.

Le 13 septembre 2021, les étudiants ont été formés et accompagnés pour mettre en œuvre le protocole d'évaluation des landes (habitats N2000 : 4030 et 4010) du CBNBP à l'échelle du massif des Trois Pignons. Le protocole a été mis en œuvre durant le reste de la semaine. Le CBNBP est intervenu une journée en amont pour la formation des professeurs et l'animateur Natura 2000 de l'ANVL. Par la suite, l'animateur, les professeurs et Cécile Hignard de la station d'écologie végétale ont formé et accompagné les étudiants durant une semaine.

Trois landes ont ainsi été analysées : celles du Laris qui Parle, de la Vallée Chaude et de la Louve/Rocher de Milly.

En 2022, de nouvelles promotions d'étudiants ont été formées et de nouvelles landes évaluées : Coquibus, Béorlots, Coulevreux.

Enfin en 2023, sur le même principe, les nouvelles landes étudiées se trouvent dans les secteurs de la Solle, des gorges d'Apremont et de leurs environs.

Principe du protocole d'évaluation de l'état de conservation des landes sèches (CBNBP, Jérôme Wegnez, 2017)

Il s'agit de la première application du protocole. Comme dans le cas des pelouses, le protocole repose sur trois grands paramètres (Maciejewski, 2015) :

- 1. Surface couverte,
- 2. Composition, structure et fonction,
- 3. Altérations.

Ce protocole prévu initialement pour landes sèches (4030) et humides (4010) aura été testé ici seulement sur zones de landes sèches. Ce qui aura impliqué une exclusion des zones humides lors de l'application du protocole.

Différents indicateurs sont évalués au sein de parcelles homogènes. Ces parcelles ont été délimitées sous SIG (par Cécile Hignard de la station d'écologie végétale) et vérifiées par l'animateur Natura 2000 et certains professeurs en fonction de la connaissance du terrain ou de l'analyse critique des photographies aériennes et divers fonds de carte.

Pour la surface couverte (1), les indicateurs sont : l'évolution de la surface de la station, la superficie de l'habitat au sein de la station

Pour la composition, structure et fonction (2), les indicateurs sont : les recouvrements de sol nu, de lande pionnière, mature, vieillissante ou dégénérative, des arbustes et arbres inférieurs à 4 mètres, des arbres supérieurs à 4 m, des espèces caractéristiques, de la Molinie, du Brachypode, de la Fougère aigle, des espèces exotiques envahissantes, du Genêt à balais, le nombre d'espèces caractéristiques.

Pour les altérations (3), les indicateurs sont : l'ampleur des atteintes (estimation sur une échelle préétablie).

Paramètres de recouvrement	Représentations des plages de notation
Recouvrement de sol nu	
Recouvrement de lande pionnière	
Recouvrement de lande mature	
Recouvrement de lande vieillissante ou dégénérative	

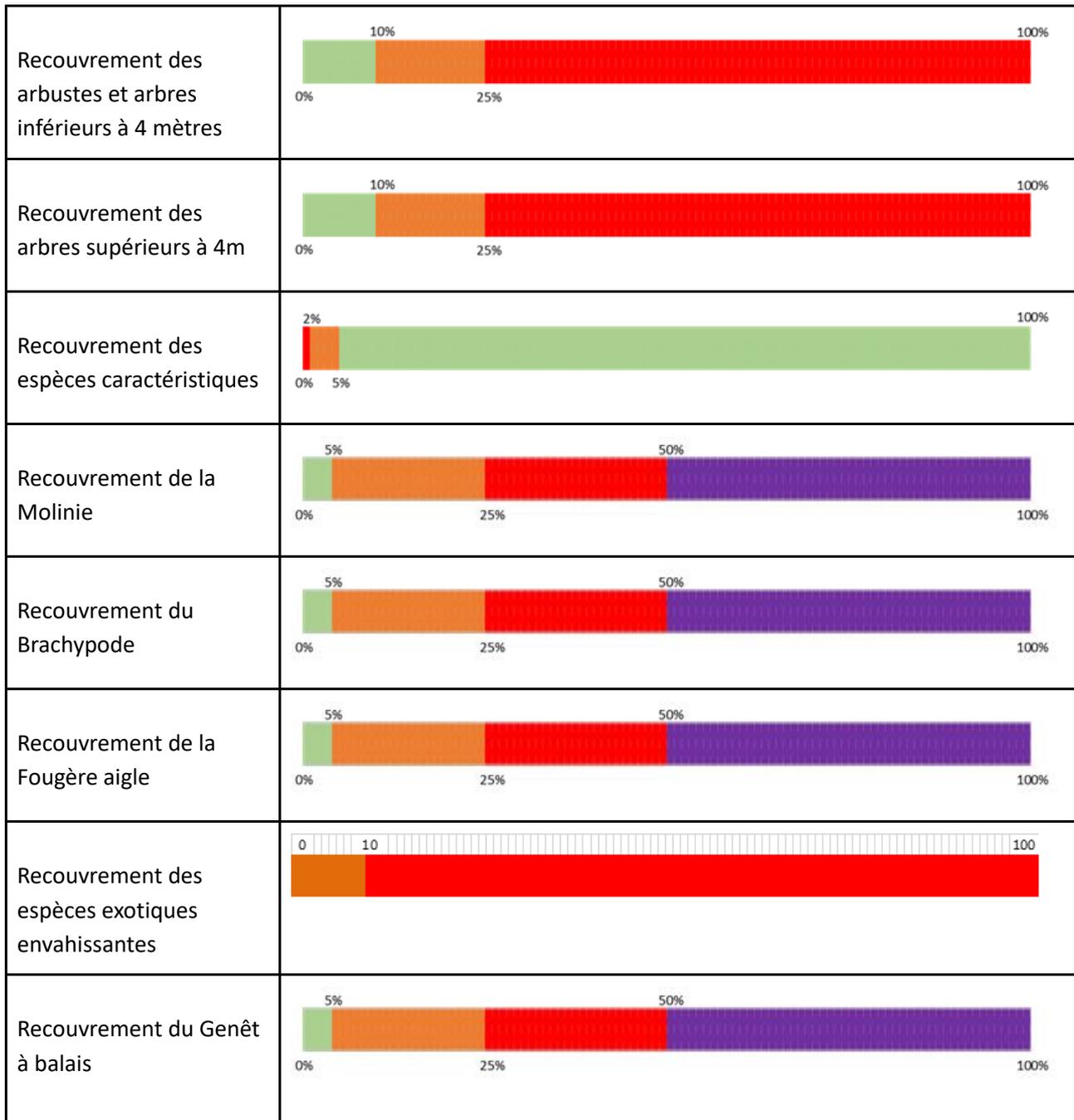


Figure 11 - Exemples de paramètres à estimer pour la mise en œuvre du protocole landes

Le protocole n'est pas trop difficile à appliquer techniquement mais il est chronophage et implique un entraînement pour que les observateurs puissent étalonner leurs estimations des indicateurs (éviter les trop fortes différences d'appréciation) par une formation basée sur un minimum de répétition.

L'application est ainsi trop chronophage pour une personne seule, notamment au sein du massif de Fontainebleau, en raison du nombre de landes et de la taille importante de certaines d'entre elles, emblématiques.

Avantages du partenariat établi entre l'ANVL et l'université Paris Cité :

- Formation globale des enseignants/étudiants ;
- Puissance d'exécution incomparable : vitesse et fiabilité après une journée de formation/étalonnage

- commune (un tiers de parcelles re-contrôlées) ;
- Intérêt et pertinence du sujet dans le cursus de formation (biologistes/écologistes et géographes) : cas concret de suivis écologiques.



Figure 12 - Étudiants en cours d'application du protocole (Laris qui Parle).



Figure 13 - Séance de formation : étalonnage de l'estimation des indicateurs de recouvrement.

En 2023, le partenariat ANVL/Université Paris Cité – Station d'écologie forestière a concerné :

- 1 promotion de biologistes Université Paris Créteil (26 étudiants en Licence 3) et 4 encadrants "reformés" et sensibilisés
- 1 promotion de géographes Université Paris Cité (17 étudiants en Master 2) et 4 encadrants "reformés" et sensibilisés

Deux passages doivent être menés sur une lande donnée pour avoir une évaluation complète. Les

résultats ci-après concernent tous des landes sur lesquelles un seul passage a été mené. Ils ne sont donc pas encore tout à fait définitifs.

Résultats

Landes étudiées en 2023

Lande de La Solle - autour de la parcelle 254 - (4,9 ha)

Cette lande de taille moyenne se caractérise par un sol sableux avec quelques incrustations de colluvions calcaires. La lande présente très peu de grès affleurant et en sous-sol. Elle est donc exclusivement sèche.

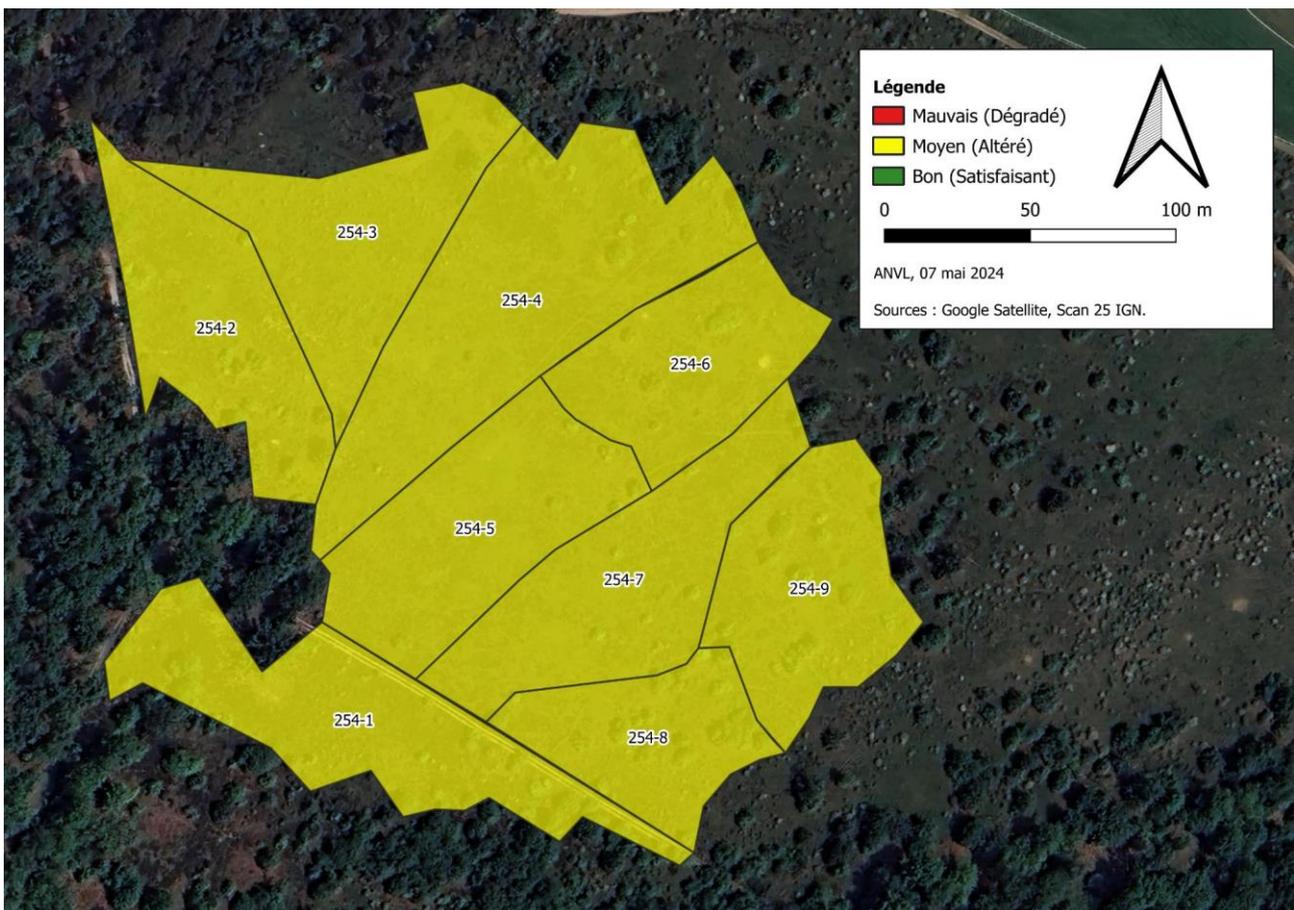


Figure 14 - Lande de la Solle. Cartographie des différentes parcelles (NB : la couleur correspond à l'état de conservation global et non pas à celui de chaque parcelle).

Note : 55.

La synthèse des résultats donne un état de conservation "altéré" (moyen) pour cette lande.

Liste des principaux paramètres influençant la note globale (bonus/malus) :

- Recouvrement faible de sol nu -> -10
- Recouvrement lande pionnière assez faible -> -5
- Recouvrement lande dégénérative importante (classe d'âge trop homogène et vieille) -> -10
- Recouvrement espèces caractéristiques très faible -> -10
- Recouvrement des espèces exotiques envahissantes -> -10

Commentaires

La note globale est moyenne. La grande taille de la lande lui confère un bonus important.

La lande est altérée par certains paramètres classiques régulièrement notés sur les autres landes : déséquilibre de la classe d'âge et du sol nu et présence d'espèces exotiques envahissantes.

Concernant les espèces caractéristiques peu présentes, cela peut être dû à la teneur souvent sablo-calcaires non typique des landes classiques mais spécifique du massif de Fontainebleau.

Lande du désert d'Apremont - autour de la parcelle 710 - (4,9 ha)

Cette lande assez petite se caractérise par un sol largement sableux avec quelques incrustations de blocs de grès dont certains ont été exploités : traces de carrières et amas de pavés plus ou moins taillés présents sur le site. La dalle de grès sommitale ne semble pas retenir l'eau et le site est plutôt sec sauf la partie sud de la parcelle 710-1 qui bénéficie de ruissellements de la partie haute.

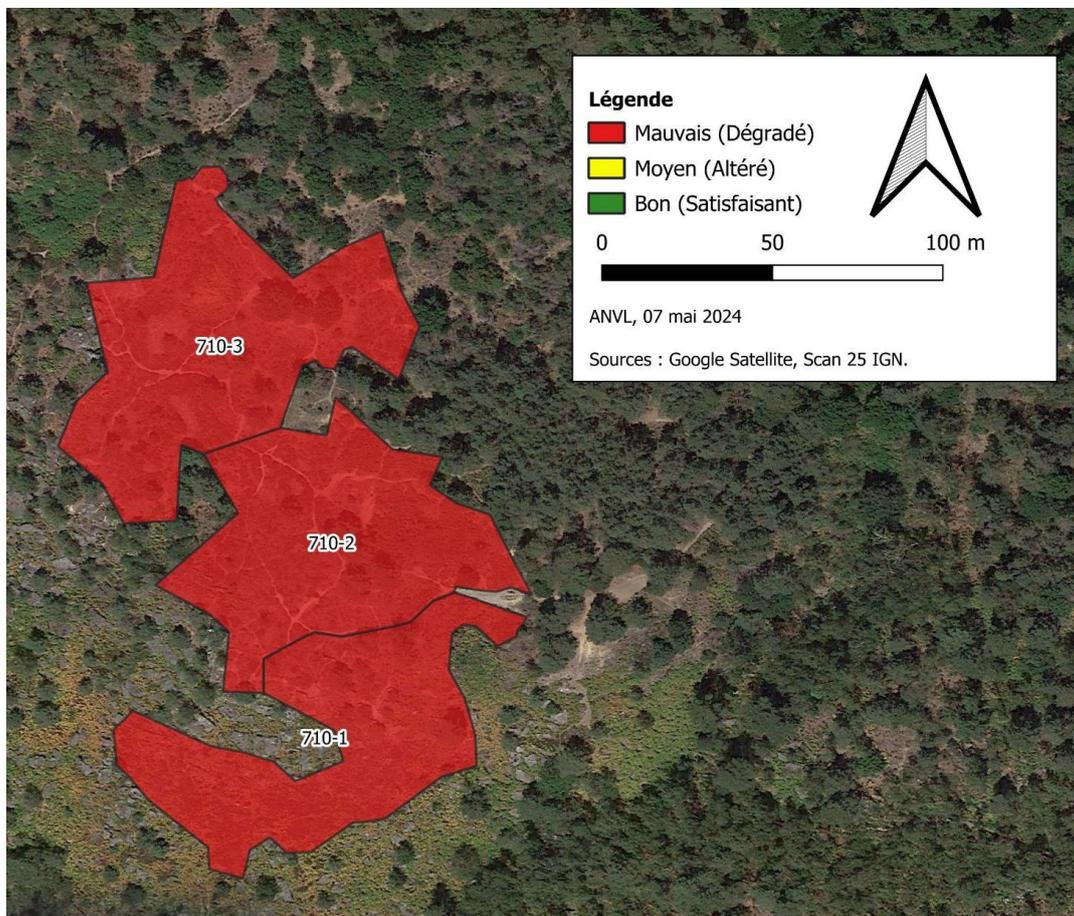


Figure 15 - Lande du désert d'Apremont. Cartographie des différentes parcelles (NB : la couleur correspond à l'état de conservation global et non pas à celui de chaque parcelle).

Note : 45.

La synthèse des résultats donne un état de conservation "dégradé" (mauvais) pour cette lande.

Liste des principaux paramètres influençant la note globale (bonus/malus) :

- Lande de taille assez petite -> -5

- Recouvrement faible de sol nu -> -10
- Recouvrement lande pionnière assez faible -> -5
- Recouvrement lande dégénérative importante (classe d'âge trop homogène et vieille) -> -10
- Recouvrement des espèces caractéristiques très faible -> -10
- Présence d'espèces exotiques envahissantes -> -10
- Recouvrement de la Fougère aigle assez important -> -5

Commentaires

La note globale est mauvaise. La taille modérée de la lande lui confère un petit malus.

La lande est altérée par certains paramètres classiquement régulièrement notés sur les autres landes : déséquilibre de la classe d'âge et du sol nu et présence d'espèces exotiques envahissantes, les espèces caractéristiques peu présentes et aussi le **recouvrement de la fougère assez important**.

Lande de la mare aux Sangliers - autour de la parcelle 716 - (2,3 ha)

Cette lande plutôt petite se caractérise par un sol largement sableux avec quelques incrustations de blocs de grès répartis de façon irrégulière. La partie sud en allant vers la mare aux Sangliers est légèrement plus fraîche mais globalement le site est sec.

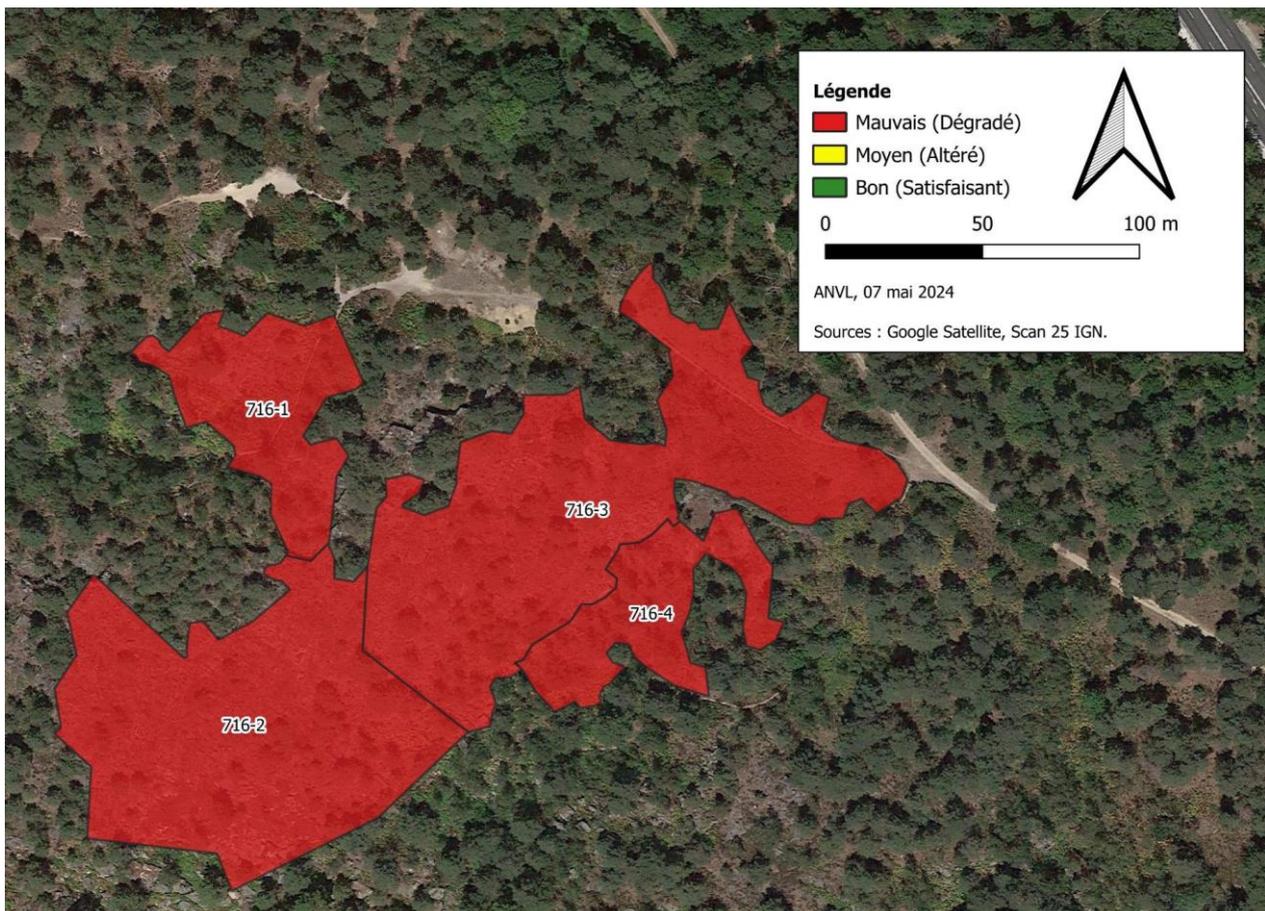


Figure 16 - Lande de la mare aux Sangliers. Cartographie des différentes parcelles (NB : la couleur correspond à l'état de conservation global et non pas à celui de chaque parcelle).

Note : 25.

La synthèse des résultats donne un état de conservation "dégradé" (mauvais) pour cette lande.

Liste des principaux paramètres influençant la note globale (bonus/malus) :

- Lande de taille assez petite -> -5
- Recouvrement faible de sol nu -> -10
- Recouvrement lande pionnière assez faible -> -5
- Recouvrement lande dégénérative importante (classe d'âge trop homogène et vieille) -> -10
- Recouvrement phanérophytes > 4m assez important -> -10
- Nombre d'espèces caractéristiques faible -> -5
- Recouvrement des espèces caractéristiques très faible -> -10
- Présence d'espèces exotiques envahissantes -> -10
- Recouvrement de la Molinie assez important -> -5
- Recouvrement de la Fougère aigle assez important -> -5

Commentaires

La note globale est mauvaise. La taille modérée de la lande lui confère un petit malus.

En outre, la lande cumule de nombreux critères négatifs. En plus de certains paramètres classiques régulièrement notés sur les autres landes (déséquilibre de la classe d'âge et du sol nu et présence d'espèces exotiques envahissantes, les espèces caractéristiques peu présentes), elle présente aussi les recouvrements de la Fougère aigle et de la Molinie assez importants, un nombre d'espèces caractéristiques faible (une seule notée).

De plus, cette lande présente quelques risques de voir sa note baisser encore fortement dans les années à venir : elle est particulièrement concernée par la fermeture liée aux espèces ligneuses. D'une part, par la périphérie qui a déjà fait perdre pas mal de surfaces mais aussi par le mitage interne qui menace de cloisonnement en plusieurs entités distinctes. Il ne tient qu'à un fil que plusieurs secteurs soient coupés les uns des autres ce qui pourrait aboutir à 2 ou 3 très petites landes homogènes mais séparées et de surfaces plus réduites (ce qui induirait une dégradation de la note pour chacune).

Lande des platières d'Apremont ouest - autour de la parcelle 717 - (1,3 ha)

Cette petite lande se caractérise par un sol largement sableux avec quelques incrustations de blocs de grès. Elle repose sur une platière. La dalle de grès sous-jacente permet une rétention d'eau assez correcte. La lande n'est pas strictement humide mais permet d'assurer une rétention d'eau au moins temporaire. (présence de *Juncus squarrosus* sur les chemins compactés, par exemple).

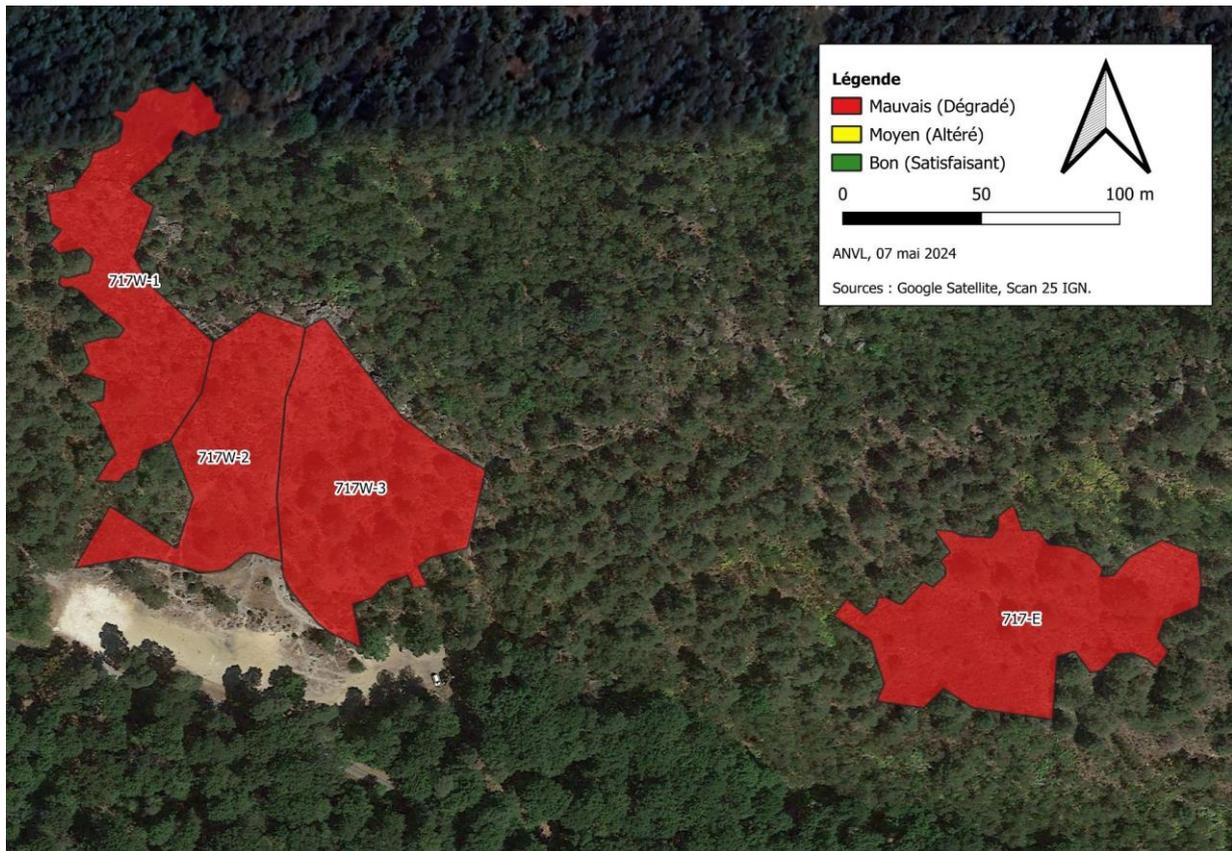


Figure 17 - Lande des platiers d'Apremont ouest (717-W). Cartographie des différentes parcelles (NB : la couleur correspond à l'état de conservation global et non pas à celui de chaque parcelle).

Note : 40.

La synthèse des résultats donne un état de conservation "dégradé" (mauvais) pour cette lande.

Liste des principaux paramètres influençant la note globale (bonus/malus) :

- Lande de taille assez petite -> -5
- Recouvrement faible de sol nu -> -10
- Recouvrement lande pionnière assez faible -> -5
- Recouvrement lande dégénérative importante (classe d'âge trop homogène et vieille) -> -10
- Recouvrement phanérophytes > 4m assez important -> -10
- Nombre d'espèces caractéristiques faible -> -5
- Recouvrement des espèces caractéristiques assez faible -> -5
- Présence d'espèces exotiques envahissantes -> -10

Commentaires

La note globale est mauvaise. La taille modérée de la lande lui confère un petit malus.

La lande est altérée par certains paramètres classiques régulièrement notés sur les autres landes : déséquilibre de la classe d'âge et du sol nu et présence d'espèces exotiques envahissantes, les espèces caractéristiques peu présentes et un nombre d'espèces caractéristiques faible (une seule notée).

En revanche, pas de colonisation notable par la Fougère aigle ou la Molinie.

Lande des platières d'Apremont est - autour de la parcelle 717 - (0,6 ha)

Cette très petite lande est très proche de la précédente : sol largement sableux avec quelques incrustations de blocs de grès sur dalle de grès permettant une rétention d'eau assez correcte. Une humidité temporaire la caractérise par endroits.

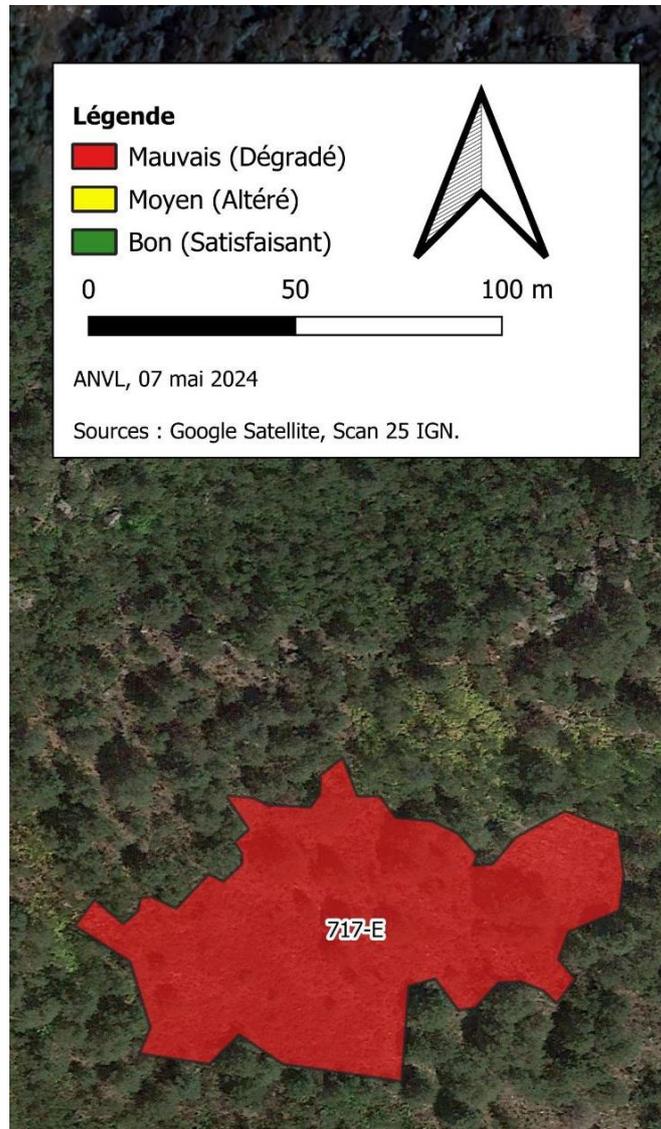


Figure 18 - Lande des platières d'Apremont est (717-E). Cartographie des différentes parcelles (NB : la couleur correspond à l'état de conservation global et non pas à celui de chaque parcelle).

Note : 35.

La synthèse des résultats donne un état de conservation "dégradé" (mauvais) pour cette lande.

Liste des principaux paramètres influençant la note globale (bonus/malus) :

- Lande de taille très petite -> -10
- Recouvrement faible de sol nu -> -10
- Recouvrement lande dégénérative importante (classe d'âge trop homogène et vieille) -> -10
- Nombre d'espèces caractéristiques faible -> -5
- Recouvrement des espèces caractéristiques très faible -> -10
- Présence d'espèces exotiques envahissantes -> -10
- Recouvrement de la Molinie assez important -> -5

Commentaires

La note globale est mauvaise. La surface faible de la lande lui confère un malus certain.

La lande est altérée par certains paramètres classiques régulièrement notés sur les autres landes : déséquilibre de la classe d'âge et du sol nu et présence d'espèces exotiques envahissantes, les espèces caractéristiques peu présentes et un nombre d'espèces caractéristiques faible (une seule notée). On note enfin une légère colonisation par la Molinie.

En revanche, le recouvrement de la lande pionnière est ici correct.

Lande de la Gorge aux Néfliers - autour de la parcelle 722 - (1,2 ha)

Cette lande plutôt petite se caractérise par un sol largement sableux sans incrustations de blocs de grès. Sans dalle de grès sous-jacente, elle est globalement sèche.

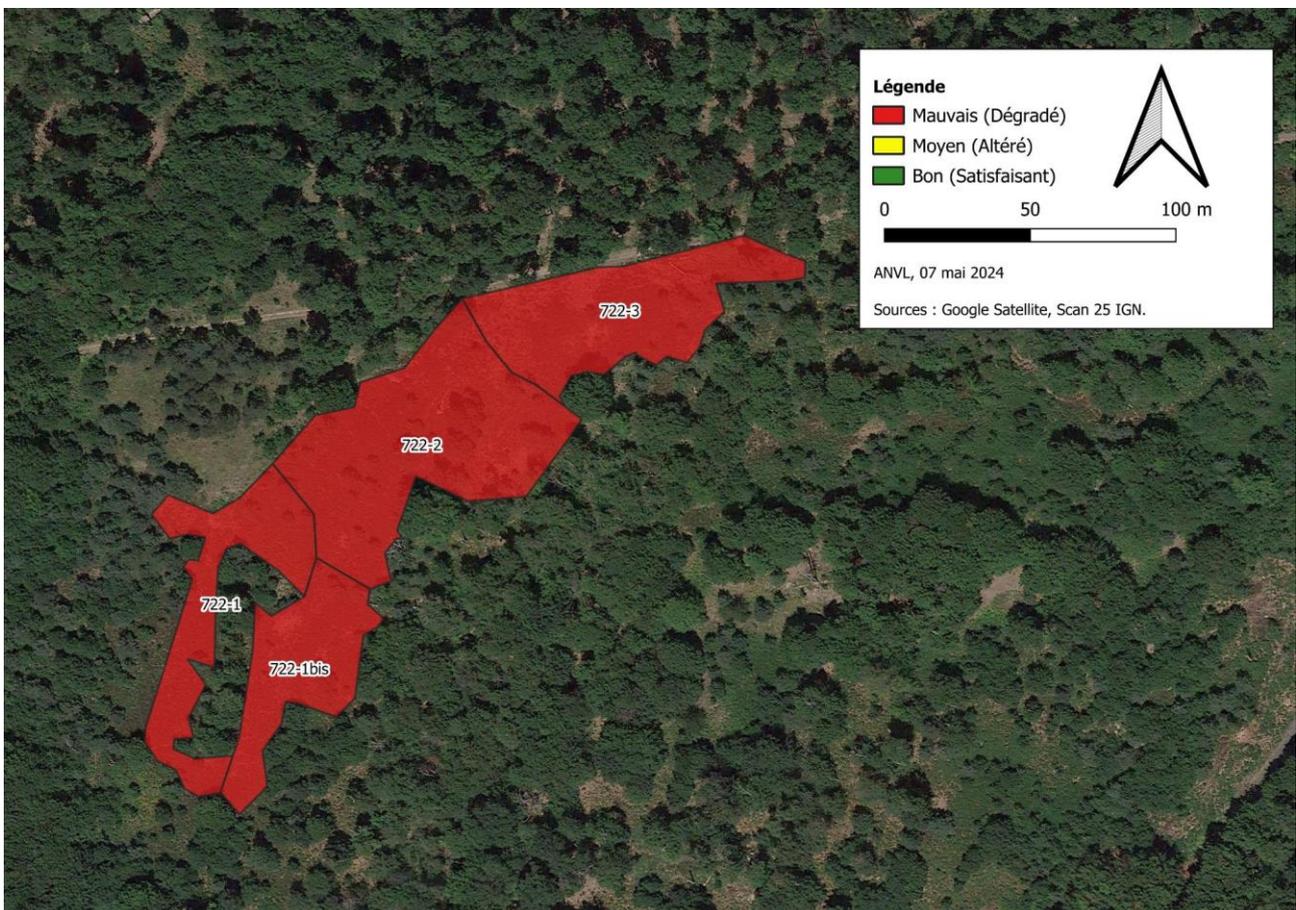


Figure 19 - Lande de la Gorge au Néfliers. Cartographie des différentes parcelles (NB : la couleur correspond à l'état de conservation global et non pas à celui de chaque parcelle).

Note : 40.

La synthèse des résultats donne un état de conservation "dégradé" (mauvais) pour cette lande.

Liste des principaux paramètres influençant la note globale (bonus/malus) :

- Lande de taille assez petite -> -5
- Recouvrement très faible de sol nu -> -10

- Recouvrement lande dégénérative importante (classe d'âge trop homogène et vieille) -> -10
- Nombre d'espèces caractéristiques faible -> -5
- Recouvrement des espèces caractéristiques très faible -> -10
- Présence d'espèces exotiques envahissantes -> -10
- Recouvrement de la Molinie assez important -> -5

Commentaires

La note globale est mauvaise. La taille modérée de la lande lui confère un petit malus.

La lande cumule certains paramètres classiques régulièrement notés sur les autres landes (déséquilibre de la classe d'âge et du sol nu et présence d'espèces exotiques envahissantes, les espèces caractéristiques peu présentes) ; elle présente aussi un recouvrement de la Molinie assez important, un nombre d'espèces caractéristiques faible (une seule espèce observée).

En revanche, le recouvrement de la lande pionnière est ici correct.

Lande de la Maison Poteau - autour de la parcelle 115 - (2,3 ha)

Cette lande de taille moyenne se caractérise par un sol largement sableux avec quelques incrustations de blocs de grès. Sans dalle de grès sous-jacente, située en point bas par rapport aux platiers surélevées, elle est franchement sèche.

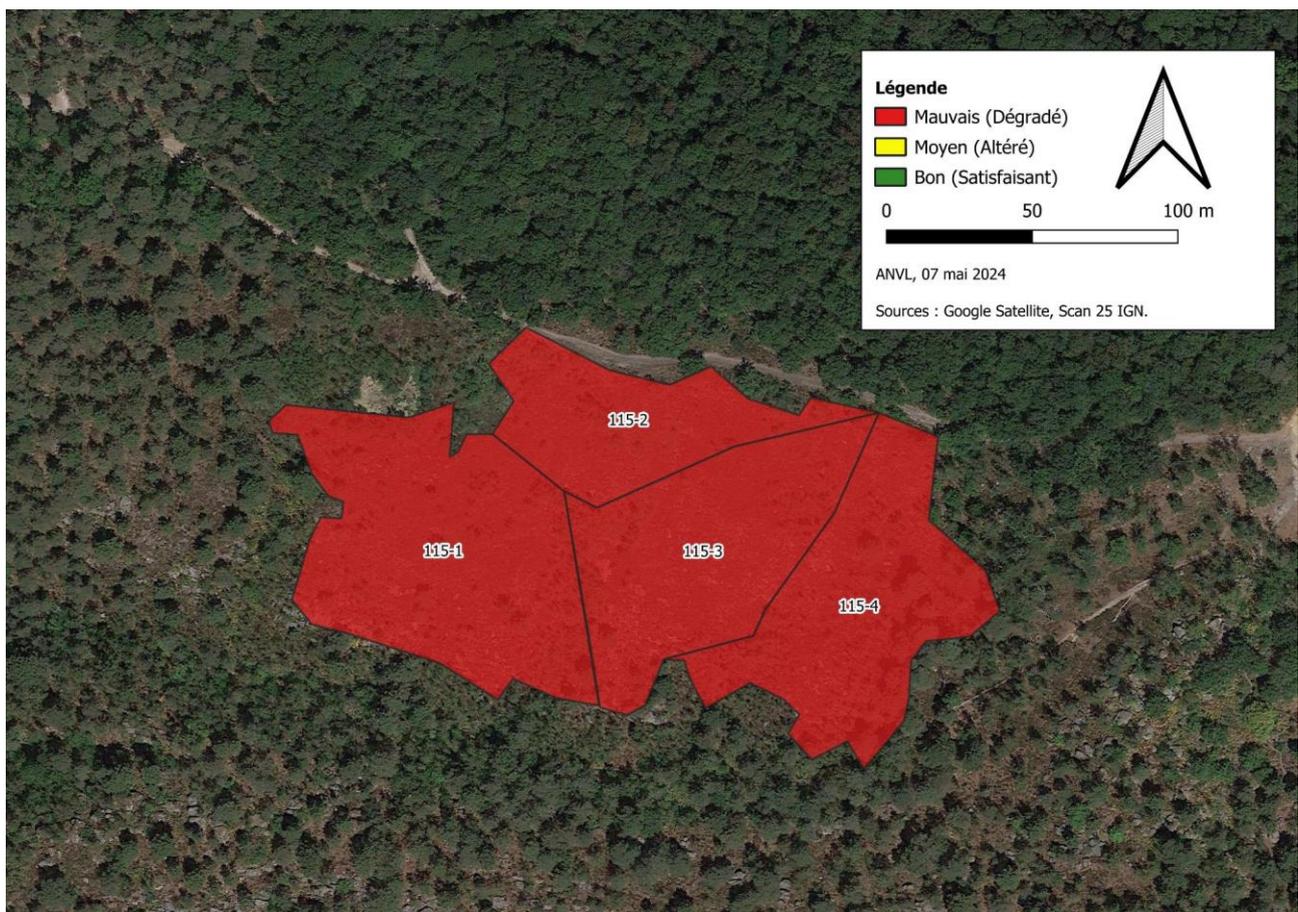


Figure 20 - Lande de Maison Poteau. Cartographie des différentes parcelles (NB : la couleur correspond à l'état de conservation global et non pas à celui de chaque parcelle).

Note : 35.

La synthèse des résultats donne un état de conservation “dégradé” (mauvais) pour cette lande.

Liste des principaux paramètres influençant la note globale (bonus/malus) :

- Recouvrement très faible de sol nu -> -10
- Recouvrement lande pionnière très faible -> -10
- Recouvrement lande dégénérative importante (classe d'âge trop homogène et vieille) -> -10
- Recouvrement phanérophytes < 4m assez important -> -10
- Recouvrement phanérophytes > 4m assez important -> -10
- Présence d'espèces exotiques envahissantes -> -10
- Recouvrement de la Molinie assez important -> -5

Commentaires

La note globale est mauvaise. La taille moyenne de la lande est neutre sur la note finale.

La lande cumule certains paramètres classiques régulièrement notés sur les autres landes (déséquilibre de la classe d'âge et du sol nu et présence d'espèces exotiques envahissantes) ; elle présente aussi un recouvrement de la Molinie assez important et un faible recouvrement de lande pionnière. La particularité de cette lande en 2023 est le recouvrement global assez important des ligneux de plus ou moins de 4 mètres de haut.

Lande de la Poulette - autour de la parcelle 132 - (6,9 ha)

Cette lande d'assez grande taille moyenne se caractérise par un sol largement sableux sans incrustations de blocs de grès. Sans dalle de grès sous-jacente, située en point bas par rapport aux platières surélevées, elle est franchement sèche.

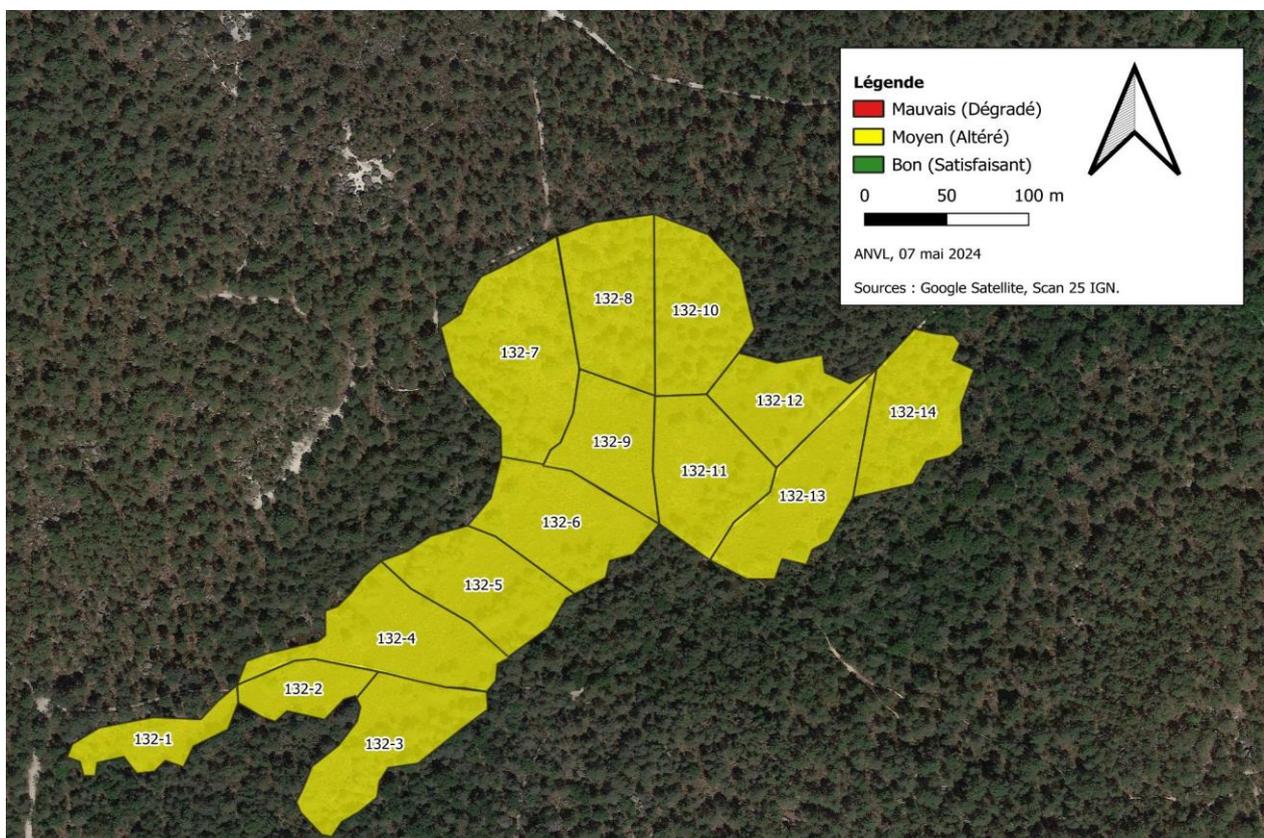


Figure 21 - Lande de la Poulette. Cartographie des différentes parcelles (NB : la couleur correspond à l'état de conservation global et non pas à celui de chaque parcelle).

Note : 60.

La synthèse des résultats donne un état de conservation "altéré" (moyen) pour cette lande.

Liste des principaux paramètres influençant la note globale (bonus/malus) :

- Lande de taille assez grande -> +5
- Recouvrement très faible de sol nu -> -10
- Recouvrement lande mûre assez faible -> -5
- Recouvrement lande dégénérative importante (classe d'âge trop homogène et vieille) -> -10
- Recouvrement phanérophytes < 4m assez important -> -10
- Présence d'espèces exotiques envahissantes -> -10

Commentaires

La note globale est moyenne (et plutôt bonne sans être complètement satisfaisante). La taille assez grande de la lande est un point positif qui apporte un bonus notable à la note finale. La lande a bénéficié de travaux de coupe et d'ouverture récents qui ont réduit l'importance des ligneux.

La lande cumule certains paramètres classiques régulièrement notés sur les autres landes (déséquilibre de la classe d'âge et du sol nu et présence d'espèces exotiques envahissantes) et un recouvrement global assez important des ligneux de moins de 4 mètres de haut. Mais dans l'ensemble, elle présente beaucoup plus de critères négatifs (peu de surfaces d'espèces colonisatrices, taux de lande pionnière suffisant, présence d'espèces caractéristiques, etc.).

Il est intéressant de constater que, dans les parcelles dont les ligneux ont été coupés, plusieurs effets positifs se cumulent par effet d'entraînement : notamment augmentation de la surface de la lande concomitante avec des taux de recouvrement des ligneux réduits (même si la repousse s'opère depuis quelques années). De plus, dans ces parcelles, les taux de recouvrement de lande pionnière sont assez bons (pas de malus), ce qui pourra permettre un rééquilibrage futur des classes d'âges entre les phases dynamiques de la lande.

Conclusion*Réalisation du protocole*

Le nombre des étudiants et des professeurs encadrants permet d'augmenter les surfaces d'application du protocole. L'animateur ne pourrait pas finir seul l'ensemble des landes étudiées chaque année dans le temps imparti (en comptant toutes les étapes du processus, parfois préparé en amont : préparation cartographique, saisie des données, recueil de données sur le terrain, etc.).

Grâce au partenariat avec l'université et aux étudiants, 20,7 ha de landes ont été étudiées avec au moins un tiers des parcelles reconstruites (deuxièmes passages et harmonisation collective). Donc c'est un résultat inespéré en termes d'efficacité.

Etat de conservation

- La fermeture par les ligneux joue un rôle (non mesuré au temps t du protocole mais à effet retardé, a posteriori) de cloisonnement qui pénalise doublement les landes : réduction de surface et division en entités de surfaces plus réduites
- Le déséquilibre des classes d'âge est quasi systématique (structurel ou lié à un incident).
- Dans le même esprit, le sol nu et les végétations pionnières associées sont presque toujours très faiblement représentés (remise en cause du protocole ou réel problème structurel ?)
- Les espèces caractéristiques (autres que Callune) sont globalement peu présentes (diversité et

surface)

- Des espèces exotiques envahissantes sont toujours présentes mais souvent mentionnées à titre symbolique : effectifs et surfaces très faibles (souvent un à quelques pieds).

Perspectives

Parmi les facteurs influençant l'état de conservation de l'habitat de landes, il apparaît que le développement des ligneux est fortement impactant. C'est l'un de ceux sur lesquels il est relativement facile d'agir par des chantiers ou des contrats. Ces actions sont probablement à envisager même si l'évaluation n'est pas encore terminée. Quant aux autres facteurs, une réflexion est à mener pour comprendre les raisons de leur dynamique et pour développer des leviers d'action sur leur modification.

Il faut enfin ajouter que les **travaux de télédétection** menés par les étudiants géographes posent des questions intéressantes sur la subjectivité ou la précision de l'évaluation par les observateurs humains. Certains paramètres pourraient ainsi être évalués à partir de prises de vues aériennes pour augmenter l'efficacité de l'évaluation mais pour l'instant des biais plus ou moins importants subsistent concernant la mesure de plusieurs paramètres via la télédétection.

3.2.3 Etat de conservation des hêtraies

Après l'évaluation de l'état de conservation des hêtraies acidophiles et calcicoles (HIC 9120 et 9150), une nouvelle étude a été menée pour l'habitat d'intérêt communautaire 9130 : **hêtraies neutrophiles de l'Asperulo – Fagetum**.



Les hêtraies neutrophiles sont présentes de manière homogène sur l'ensemble des deux massifs forestiers de Fontainebleau et des Trois-Pignons, et ce sur environ 7 083,81 hectares, soit 25,21 % de la ZSC. On y identifie quatre habitats élémentaires à savoir les :

- Hêtraies-chênaies à Lauréole ou Laïche glauque (9130-2) ;
- Hêtraies-chênaies à Jacinthe des bois (9130-3) ;
- Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisque ou à Chèvrefeuille (9130-4) ;
- Hêtraies-chênaies thermophiles ligériennes (9130-?).

L'évaluation de l'état de conservation des habitats a été effectuée selon la plus récente méthodologie établie

par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'ONF (Carnino, 2009 ; Maciejewski, 2016a) et sur la base de données récoltées dans le cadre de l'inventaire statistique dendrologique des massifs de Fontainebleau et des Trois Pignons. Cet inventaire statistique par placettes permanentes a été réalisé sur l'ensemble des deux forêts à l'exception des concessions, des infrastructures d'accueil du public et des réserves biologiques intégrales (RBI), les RBI disposant déjà d'un réseau de placettes bien particulier.

Pour évaluer l'état de conservation d'un habitat forestier, il est préconisé d'avoir au moins 20 placettes par type d'habitat élémentaire (Maciejewski, 2016a, 2016b). Le nombre de placettes permanentes réalisées dans le cadre de l'inventaire statistique dendrologique n'étant pas suffisant pour certains habitats élémentaires, des placettes complémentaires ont été définies. Issues d'un échantillonnage aléatoire sur la base de multiples cartographies des habitats, ces 34 placettes complémentaires ont été prospectées en 2023. Au total, ce sont les données issues de 127 placettes qui ont été analysées.

Habitat générique	Habitat élémentaire	Nombre de placettes issues de l'inventaire statistique	Nombre de placettes prospectées en plus en 2023
9130	9130-2	55	0
	9130-3	6	14
	9130-4	0	20
	9130-?	32	0
TOTAL		127	

Figure 22 - nombre de placettes identifiées et prospectées

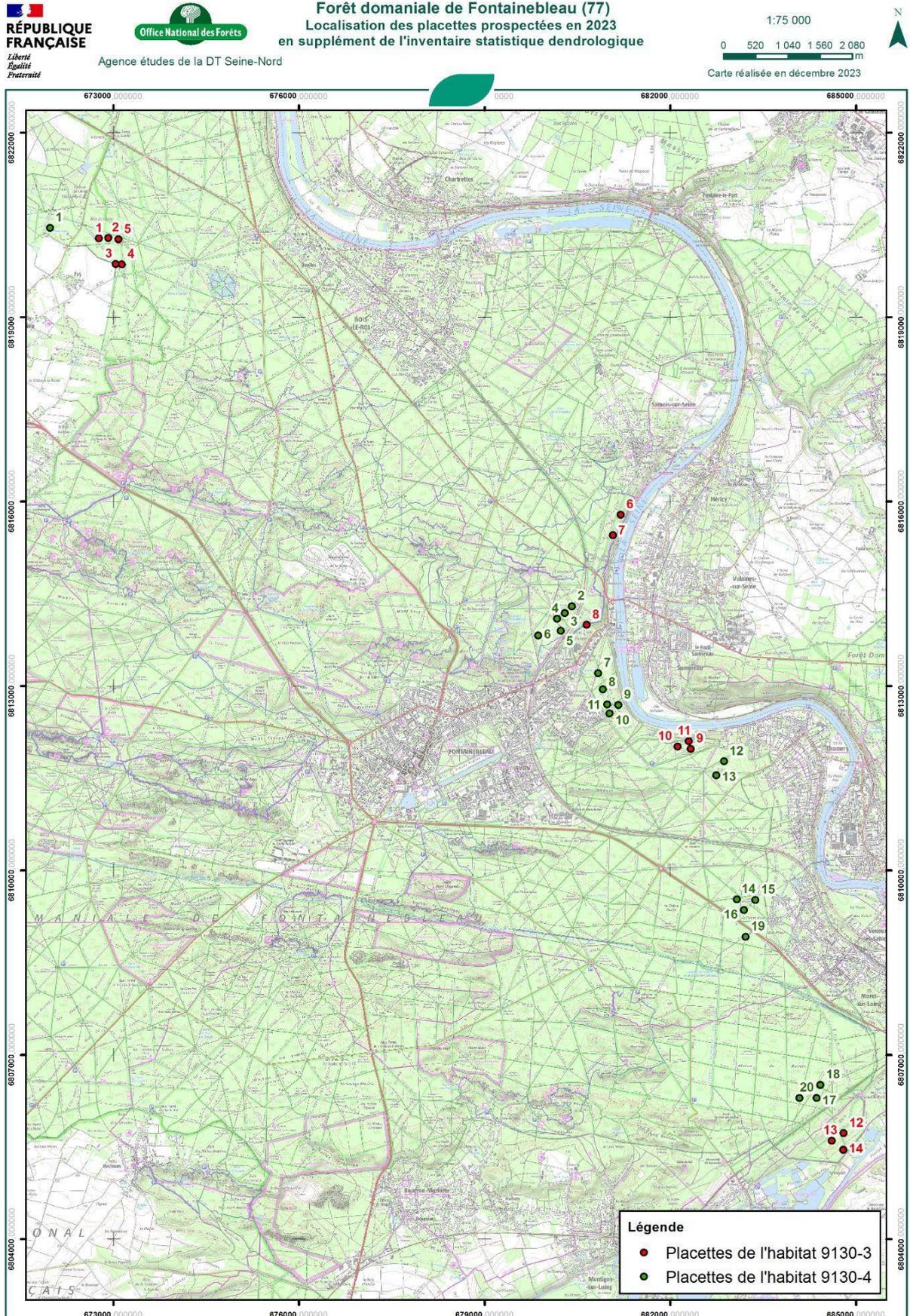


Figure 23 - localisation des placettes prospectées en complément de l'inventaire statistique dendrologique © ONF (2023) ; IGN (2021)

Résultats :

Paramètres	Critères	9130-2		9130-3		9130-4		9130-?		9130		
		Score	État	Score	État	Score	État	Score	État	Score	État	
Dynamique spatiale	Surface de l' habitat	0	Stable	0	Stable	0	Stable	0	Stable	0	Stable	
	Morcellement / fragmentation	-10	En diminution	-10	En diminution	-10	En diminution	-10	En diminution	-10	En diminution	
Composition, structure, fonction	Intégrité de la composition	Intégrité dendrologique	7,783 % ± 0,13200917	-10	7,783 % ± 0,13200917	-10	6,368 % ± 0,12003827	-10	4,16 % ± 0,116249076	-5	6,99525 % ± 0,14579903	
		EEE (arborées à herbacées)	9,09 % ± 0,290129427	-10	11,793 % ± 0,16883047	-10	2,409 % ± 0,03827683	-10	34,37 % ± 0,482558704	-20	14,4155 ± 0,24494886	
	Cycle sylvénétique	Très gros bois vivants	19,69 % ± 0,065985173	5	43,127 % ± 0,26430896	5	44,605 % ± 0,20562929	5	50,38 % ± 0,124696035	5	39,4505 ± 0,16515486	
		Dynamique de renouvellement	19,94 % ± 0,243580025	0	14,549 % ± 0,15085697	0	9,233 % ± 0,09501382	0	12,42 % ± 0,229285807	0	14,0355 % ± 0,17968416	
	Cycle de la matière	Bois mort	1,203 ± 3,093835101	-10	17,8253536 ± 16,72901	5	26,4833825 ± 33,3190028	5	1,114 ± 3,357012119	-10	11,656434 ± 14,124715	
		Insectes saproxyliques	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2
Altérations	Atteintes au niveau de l' unité	0,018 ± 0,134839972	0	0	0	0	0	0,0625 ± 0,245934688	0	0,020125 ± 0,09519367	0	
	Atteintes "diffuses" au niveau du site	Négligeable	0	Négligeable	0	Négligeable	0	Négligeable	0	Négligeable	0	
SCORE TOTAL				67	82	82	FAVORABLE	62	ALTÉRÉ	62	FAVORABLE	82

Aux yeux de la méthodologie et des données récoltées, l'habitat 9130 présente un état de conservation favorable avec un score de 82 points sur 100. Deux de ses habitats élémentaires sont altérés (9130-2 et 9130-?) tandis que deux autres ressortent dans un bon état (9130-3 et 9130-4).

La surface d'étude est relativement stable, bien que la densité de linéaire se soit vue à la hausse suite à la construction de l'autoroute A6. Aussi, la fragmentation à l'échelle de la sylvoécocorégion « Bassin parisien tertiaire » est en augmentation depuis 2010 mais retrouve une certaine stabilité depuis 2016. L'habitat présente une intégrité dendrologique altérée avec un recouvrement d'essences allochtones d'environ 7% et un recouvrement en espèces exotiques envahissantes bien présent (14,4%). Il s'agit des deux principaux critères impactant rapidement l'état de conservation de l'habitat. La présence de très gros bois vivants en quantité suffisante ainsi qu'une dynamique de renouvellement satisfaisante sont gage d'un cycle sylvigénétique dans une bonne dynamique. Le cycle de la matière est tout aussi bon avec un nombre conséquent de bois morts au sol et sur pied et la présence d'insectes saproxyliques exigeants. Les atteintes localisées ainsi que les atteintes diffuses à l'image de l'abroustissement restent négligeables dans l'évaluation de l'habitat en question.

Afin de permettre une amélioration de l'état de conservation, et ce dans la mesure du possible et en fonction des multiples contraintes réglementaires, paysagères et autres, il conviendrait d'agir sur les critères dont l'évaluation est moins bonne. En effet, agir sur l'intégrité dendrologique et aller en faveur des essences autochtones de l'habitat viendrait aider à l'amélioration de l'état de conservation général. Idem pour le pourcentage de recouvrement des espèces exotiques envahissantes : moins il y en aura, plus l'état de conservation sera bon. Ces deux critères d'évaluation, améliorés, pourraient voire un état de conservation de certains habitats élémentaires revus à la hausse en passant d'un état altéré à un état favorable. Cela assiérait pleinement et maintiendrait le diagnostic général de l'habitat 9130 comme favorable aux yeux de la méthode employée.

3.3 Alimentation de la base de données naturalistes

Les données issues des suivis naturalistes réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000 sont intégrées dans la base de données régionale GéoNat'IdF ou dans la base de données naturalistes (BDN) de l'ONF.

Dans le cadre d'une convention nationale, les données issues de la BDN de l'ONF sont reversées régulièrement dans la base de l'INPN. Cette dernière alimentant les bases de données régionales comme GéoNat'IdF.

Un export complet de la base GéoNat'IdF concernant le périmètre du site d'intérêt communautaire du massif de Fontainebleau est récupéré tous les ans par l'ANVL (données ANVL et nombreux autres observateurs). Ce dernier est notamment utilisé pour réaliser les études d'incidences Natura 2000.

3.4 Participation et organisation de réunions

- Une réunion de cadrage s'est tenue en début d'année entre les animateurs Natura 2000, la mairie de Fontainebleau, la DDT, la DRIEAT et la Région Ile de France ;
- Les animateurs ont participé à la réunion animée mi-mars par la région pour présenter les nouvelles modalités de pilotage de la politique Natura 2000 en Ile de France ;
- Une rencontre entre les animateurs, la mairie et la nouvelle chargée de mission N2000 de la Région a pu se tenir en juin.

4 Information, communication, sensibilisation

4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, média

Une mise à jour de certaines pages du site internet N2000 et des documents à télécharger ont été mis en ligne : <https://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-massif-de-fontainebleau>

4.2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels

Les échanges amorcés ont perduré cette année encore avec les divers partenaires (PNR du Gâtinais Français, CD77, RNR du Marais de Larchant, etc.).

Le partenariat ANVL/Université Paris-Diderot a de nouveau permis de mettre en œuvre le protocole d'évaluation des landes (habitats N2000 : 4030) du CBNBP sur le secteur de la Solle et des Gorges d'Aprémont (et alentours) en 2023.

4.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations

Le tableau ci-après présente le bilan des interventions rassemblant du public :

Date	Activité	Précisions	Type de public	Effectif	Nom de la structure	Sites
03/02/2023	Sortie nature	Présentation de Natura 2000	Étudiants	15	Agroparitech	RBI Chêne Brûlé et RBD de la Haute Borne
08/03/2023	Chantier nature	Coupe et export des jeunes pins	Grand public	10	ONF/ANVL	Plateau du petit Mont Chauvet
12/07/2023	Sortie Natura 2000	Visite guidée "Une mosaïque de milieux"	Grand public	25	ONF/ANVL	La Solle
12/10/2023	Chantier nature	Coupe, arrachage et export de pins	Entreprise Stockmeier	100	ANVL (partenariat Day One)	Dune des béorlots et la lande autour
11/11/2023	Chantier nature	Coupe et export des jeunes pins	Association	20	Sauvez la Forêt de Fontainebleau	Plateau du petit Mont Chauvet
18/11/2023	Chantier nature	Coupe et arrachage de Prunus serotina	Association	14	Sport Aventure Découverte Milly-la-Forêt	Coquibus

Soit 184 personnes sensibilisées en 2023.



Figure 24 - Chantier de restauration de la lande des Béorlots (organisation ANVL/Day One pour l'entreprise Stockmeier)

De plus, à l'occasion des Naturelles de Fontainebleau les 27 et 28 mai 2023, les animateurs ont tenu chacun un stand (un stand ANVL et un stand ONF) qui permettaient de présenter, en plus des activités de chaque structure, Natura 2000 et les actions menées.



Figure 25 - visite guidée sur la thématique de la mosaïque de milieux - 12/07/2023

4.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Les animateurs ont participé à la réunion animateurs Natura 2000 organisée par la Région à la Réserve de l'étang de Saint-Quentin en novembre.

5 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

○ 5.1 Evaluation des incidences Natura 2000 :

Projets sur lesquels un avis des animateurs Natura 2000 a été émis, pour l'ANVL :

Suivi de travaux de coupe suite à un formulaire d'évaluation préliminaire des incidences N2000 pour une coupe forestière à Bois-le-Roi secteur de la Mare aux Marchais.

Les caractéristiques initiales de cette coupe, soulignées par l'animateur Natura 2000, avaient abouti à un avis défavorable de la part de la DDT : fréquence des coupes antérieures trop fréquente, occurrence du Robinier très importante, rudéralisation et eutrophisation du secteur déjà constatée, choix de couper trop d'arbres morts et trop de chênes par rapport aux proportions d'essences constatées, etc. Bref, le boisement d'intérêt communautaire présentait une physionomie très dégradée pour supporter une coupe sans contreparties.

Même s'il apparaissait que le fait même de couper à nouveau des arbres sur les parcelles était à remettre en cause, une coupe avait tout de même été autorisée avec des exigences concernant la mise en œuvre et de la replantation d'espèces indigènes. Une visite post-chantier de l'animateur (10/10/2023) a hélas mis en évidence de mauvaises pratiques sylvicoles aggravant les perturbations déjà constatées.

A l'avenir, ne serait-il pas préférable de refuser des autorisations de coupe dans des conditions qui mettent en péril les milieux d'intérêt communautaire (coupes trop fréquentes) ?

Suivi des études complémentaires suite à un formulaire d'évaluation préliminaire des incidences N2000 pour un projet de construction à Noisy-sur-Ecole à la Croix Saint Jérôme (ANVL).

Le dossier préliminaire indiquait que le projet de construction aurait des incidences ne serait-ce que par son caractère irréversible. Les études d'incidence qui ont suivi, présentées lors d'une réunion ultérieure (février 2024), même partielles et réalisées dans des périodes peu favorables (hiver), ont prouvé et confirmé des incidences négatives sur des espèces ou des milieux d'intérêt communautaire. Le projet risque donc d'être refusé.

Consultations pour un projet photovoltaïque sur la commune d'Achères-la-Forêt

(hors site Natura 2000 mais dans la zone d'influence potentielle)

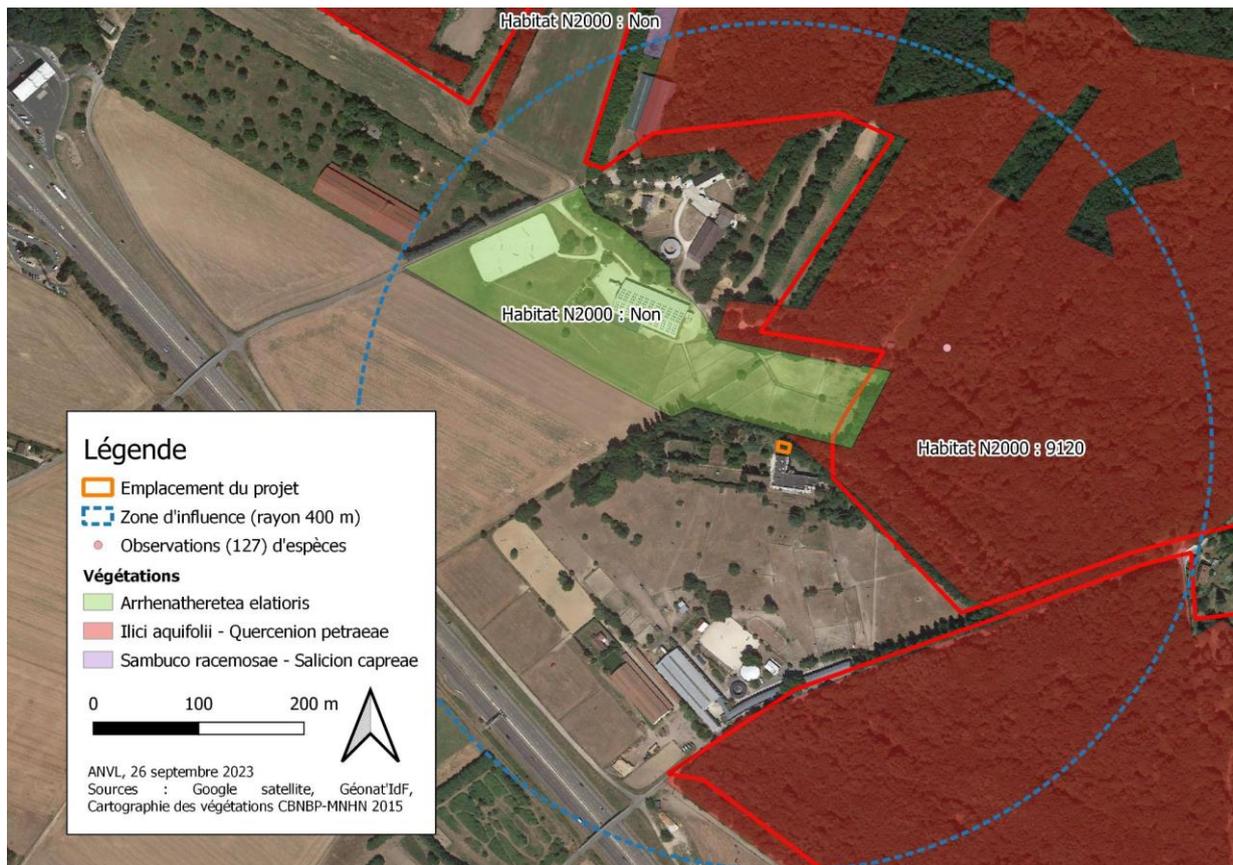


Figure 26 - carte synthétique des enjeux Natura 2000 pour un projet photovoltaïque à Achères-la-Forêt.

Consultations pour un projet photovoltaïque sur la commune d'Episy

(hors site Natura 2000 mais dans la zone d'influence potentielle) suite à une étude menée par un bureau d'études

Consultations suite à une demande de modification du PLU de la commune de Fontainebleau

(hors site Natura 2000 mais dans la zone d'influence potentielle)

Projets sur lesquels un avis des animateurs Natura 2000 a été émis, pour l'ONF :

- Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences N2000 pour :
 - l'enterrement d'une citerne incendiée à la Commanderie
 - la création d'une route forestière à la Commanderie
 - la réalisation d'une liaison douce en bordure de forêt domaniale – Ville d'Avon
 - l'organisation du feu d'artifice de la Saint Louis – Ville de Fontainebleau
 - l'installation d'un village de vente de sapins de Noël
 - des travaux d'abattage et élagage sous les lignes à haute tension - RTE
- 16 consultations pour manifestations sportives en forêt domaniale regroupant plus de 300 participants

○ **5.2 Consultation et veille**

L'intégration des enjeux Natura 2000 a pu être questionnée dans les démarches globales suivantes :

- Assistance technique par l'ANVL des responsables du marais de Baudelut et participation au COPIL dans le cadre de l'élaboration d'un contrat de pâturage extensif du "marais Mousse" porté par le Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents (SEMEA) ;
- Assistance technique auprès de la RNR du marais de Larchant dans le cadre de la réactualisation du plan de gestion de la réserve (rendu de rapports sur des suivis naturalistes pour le compte de la RNR).

6 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

○ 6.1 Organisation de la gouvernance du site

6.1.1 Organisation d'une réunion du comité de pilotage

Le dernier comité de pilotage s'est tenu le vendredi 7 avril 2023 à la mairie de Fontainebleau. Au total 32 personnes étaient présentes. Cette réunion s'est suivie d'une sortie sur le terrain permettant de visiter la réserve naturelle du Marais de Larchant permettant d'illustrer les contrats Natura 2000 qui y ont été mis en place (Contrat "restauration de berges, gestion par pâturage et restauration d'une mare" et contrat "abattage de peupliers")

Le compte rendu du comité de pilotage est consultable sur le site de la DRIEAT : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/massif-de-fontainebleau-zsc-fr1100795-a4190.html>



Figure 27 - Visite par les membres du comité de pilotage de la réserve naturelle du marais de Larchant

6.1.2 Animation de groupes de travail

Une réunion interne afin de dresser le bilan de l'animation et les perspectives (DDT, ONF, ANVL, DRIEAT, Mairie de Fontainebleau et Région) a été menée en début d'année 2023.

○ **6.2 Gestion administrative et financière**

Tout au long de l'année, des échanges permettent un suivi budgétaire avec la Ville de Fontainebleau, et un travail de coordination entre les structures (Ville de Fontainebleau, ANVL, ONF, DDT et Région).

7 Synthèse

La co-animation ANVL-ONF, ainsi que la mobilisation du réseau bénévole et des partenaires aura permis de réaliser une part des opérations prévues au DOCOB.

Plusieurs actions de maintien et restauration des habitats et espèces ont été menées et évaluées (voir tableau ci-dessous).

Des réflexions sont en cours visant à réaliser des travaux et suivis naturalistes avec d'autres moyens financiers.

Synthèse des actions 2023				
Grand type de milieu	Enjeu	Objectif opérationnel	Action menée	Résultat/Évaluation
Milieu ouvert à semi-ouvert sec	Enjeu extrêmement fort	Restaurer et maintenir les habitats ouverts à semis ouverts dans un bon état de conservation au sein d'une mosaïque d'habitats diversifiée	Action de restauration de milieux ouverts par du pâturage ovin en forêt domaniale	170 ha de milieux ouverts entretenus : Freinage de la dynamique de fermeture, favorisation partielle des milieux secs ouverts, favorisation d'une mosaïque des milieux, favorisation des conditions pour le maintien des espèces patrimoniales
			Chantiers participatifs pour la coupe et l'export des pins sur le plateau du petit Mont Chauvet	0,8 ha de chênaie pubescente restaurés

Synthèse des suivis d'espèces 2023				
Espèce à suivre	Objectif	Priorité	Suivi	Résultat
Circaète Jean-le-Blanc	Connaître la répartition (effectifs, répartition spatiale)	Faible	Suivi annuel	Plusieurs observations (dont action de nourrissage par adulte) mais aire de reproduction non trouvée. Un jeune de l'année rencontré.

Aigle botté	<i>non évalué</i>	<i>non évalué</i>		Découverte d'un couple avec deux jeunes à l'envol.
Flûteau nageant	Évaluer l'état de conservation	Forte	Suivi annuel de la station connue	Population stable de cette station
Chiroptères	Connaître la répartition (effectifs, répartition spatiale)	Forte	Suivi de la carrière du Puisetlet	Bons effectifs et bonne diversité d'espèces

Synthèse des suivis d'habitats 2023

Habitat à suivre	Objectif	Enjeu	Suivi	Résultat
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> (2330) et Pelouses calcaires de sables xériques (6120)	Évaluer l'état de conservation	Extrêmement fort	6 transects à Champ Minette (23 ha)	Protocoles effectués - Analyse en cours
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i> (2330) et Pelouses calcicoles franciliennes (6210)			8 transects à Chanfroy	Protocoles effectués - Analyse en cours
Pelouses calcaires de sables xériques (6120)			7 transects à Macherin	Protocoles effectués - Analyse en cours

Pelouses calcicoles franciliennes (6210)			1 transect à la Vallée Chaude (U3)	État de conservation "satisfaisant" (100/100)
Pelouses calcicoles franciliennes (6210)			1 transect à la Vallée Chaude (U4)	État de conservation "satisfaisant" (75/100)
Pelouses calcicoles franciliennes (6210)			1 transect à la Queue de Vache (Coteau aux orchidées)	État de conservation "dégradé" (40/100)
Pelouses calcicoles franciliennes (6210)			1 transect à la Queue de Vache (Enclos à <i>Arenaria grandiflora</i>)	État de conservation "altéré" (50/100)
Landes sèches européennes (4030)			Lande de La Solle - autour de la parcelle 254 - (4,9 ha)	État de conservation "altéré" (55/100)
			Lande du désert d'Apremont - autour de la parcelle 710 - (4,9 ha)	État de conservation "dégradé" (45/100)

			Lande de la mare aux Sangliers - autour de la parcelle 716 - (2,3 ha)	État de conservation "dégradé" (25/100)
			Lande des platières d'Apremont ouest - autour de la parcelle 717 - (1,3 ha)	État de conservation "dégradé" (40/100)
			Lande des platières d'Apremont est - autour de la parcelle 717 - (0,6 ha)	État de conservation "dégradé" (35/100)
			Lande de la Gorge aux Néfliers - autour de la parcelle 722 - (1,2 ha)	État de conservation "dégradé" (40/100)
			Lande de la Maison Poteau - autour de la parcelle 115 - (2,3 ha)	État de conservation "dégradé" (35/100)
			Lande de la Poulette - autour de la parcelle 132 - (6,9 ha)	État de conservation "altéré" (60/100)
Hêtraies neutrophiles de l'Asperulo-Fagetum (9130)			Méthodologie appliquée sur l'inventaire des placettes permanentes	Etat de conservation « favorable » avec une note de 82 sur 100
Marais calcaires à Cladium mariscus (7210)	Evaluer l'impact des contrats et des chantiers de gestion	Très fort	Site privé : marais de Baudelut	Restauration de l'habitat 7230 encourageante.

4 Contacts

Une animatrice Natura 2000 au sein de l'ONF :

Morgane SOUCHE

Cheffe de projet environnement et accueil du public

ONF - Agence territoriale Ile de France Est

217 bis rue Grande

77300 FONTAINEBLEAU

07 77 46 11 06

morgane.souche@onf.fr

Un animateur Natura 2000 au sein de l'ANVL :

Guillaume LARREGLE

Chargé de missions biodiversité et Natura 2000

ANVL / Station d'écologie forestière

Route de la Tour Denecourt

77300 FONTAINEBLEAU

01 64 22 61 17

larregle@anvl.fr

www.anvl.fr

Un référent pour la structure porteuse de l'animation :

Florent BESNARD

Mairie de Fontainebleau

77300 Fontainebleau

01 60 74 64 81

florent.besnard@fontainebleau.fr